

Réunion du bureau de la commission locale de l'eau

- 29 novembre 2023 -



Ordre du jour

- SAGE Mayenne Eau Cap 2070 :
 - ▶ *Suivi des études en cours*
 - ▶ *Retour sur les actions sans regret*
 - ▶ *Délibération vers une démarche PTGE ?*

- Points divers (Dossier pour avis, actions 2023, actions 2024 ...)

- Présentation du bilan et des perspectives CT EAU :
 - ▶ *Mayenne amont*
 - ▶ *Basses Vallées Angevines*

*DEMARCHE
SAGE Mayenne Eau Cap 2070*

Rappel de la démarche

- Engagement de la démarche SAGE Mayenne EAU CAP 2070
 - ▶ Préciser le diagnostic
 - ▶ **Partager les enjeux quantitatifs avec les membres de la CLE**
 - ▶ Statuer sur l'engagement vers un PTGE ou non au vu des résultats du diagnostic
 - ▶ Intégrer l'ensemble de cette démarche à la révision du SAGE

- Mise en place d'un groupe de suivi SAGE Mayenne EAU CAP 2070

- Recrutement d'un chargé de mission Gestion Quantitative et accompagnement CT'EAU

- Amplification du programme ECOD'EAU Mayenne

Suivi des études en cours

Etudes de diagnostic en cours

Deux études complémentaires :

- Détermination des débits écologiques (bureau d'études Aquascop)
- Caractérisation des prélèvements et rejets par sous-bassin versant

Objectifs :

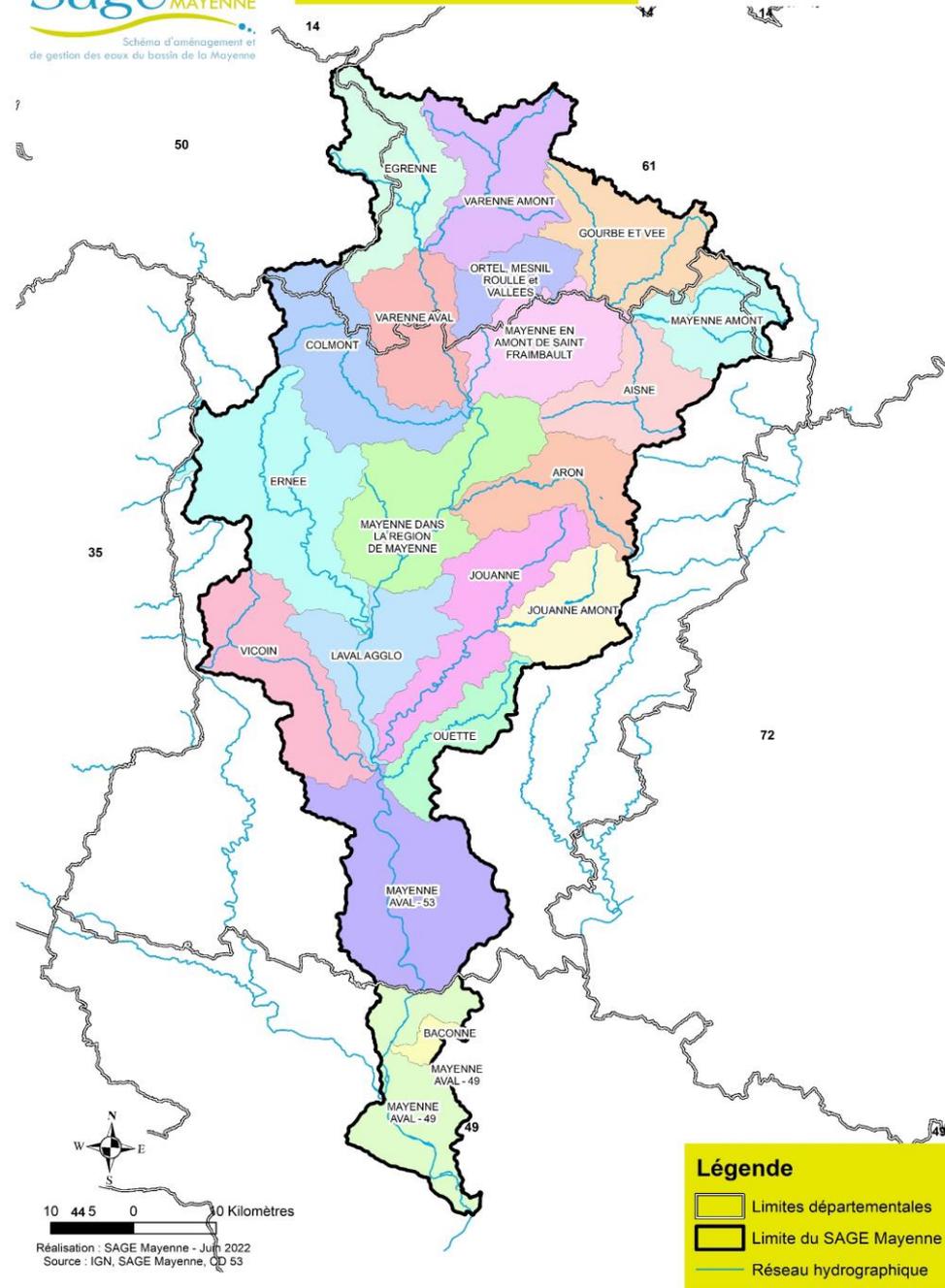
- Quantifier les prélèvements et les rejets
- Déterminer l'influence des usages actuels sur le débit des cours d'eau (notamment à l'étiage)
- Estimer un débit non influencé par ces usages
- Comparer les débits influencés et désinfluencés aux débits écologiques
- Réaliser une projection en 2070
- **Alimenter la future révision du SAGE**

Bassins-versants étudiés

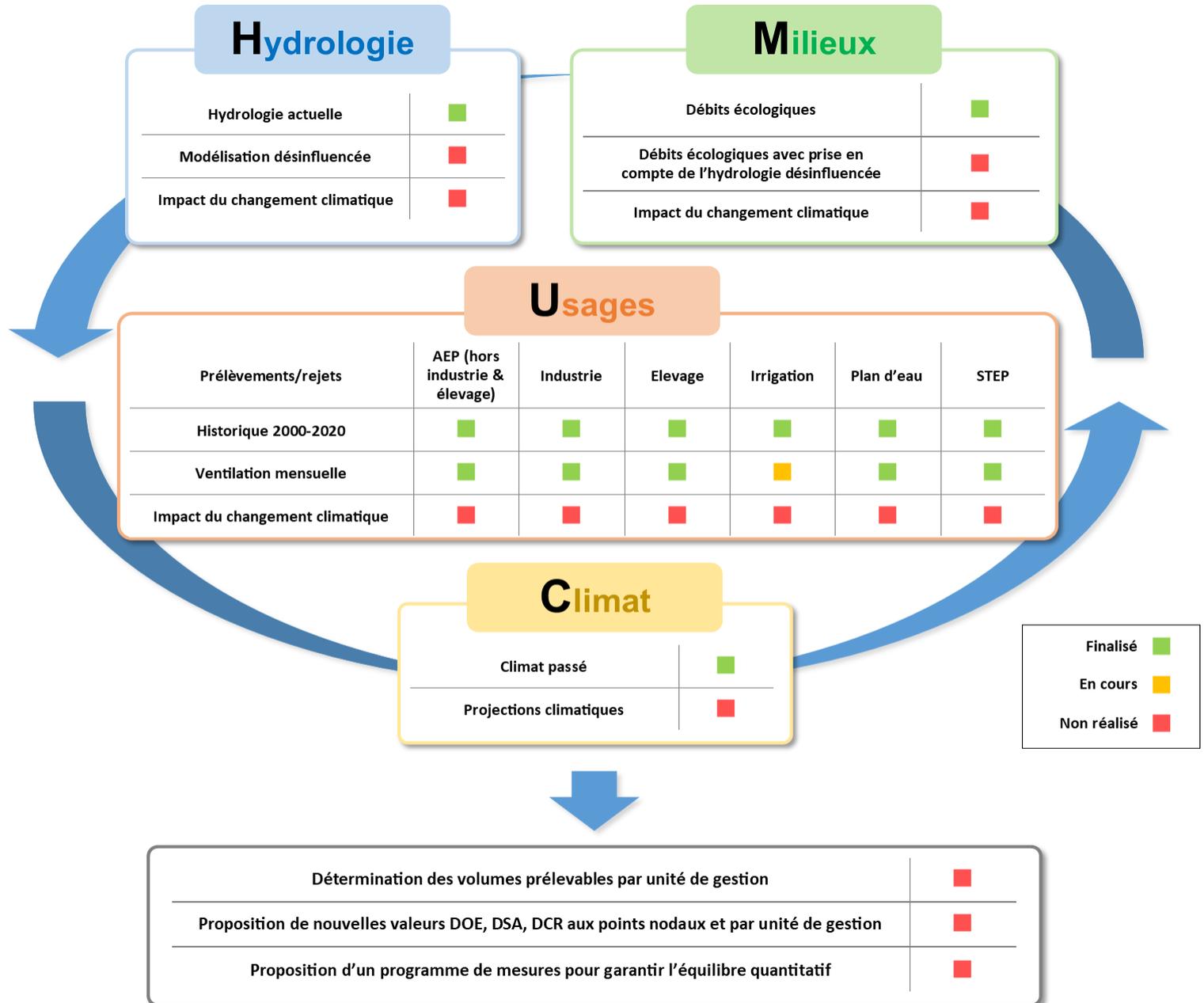
20 bassins-versants

Sur la base de l'état des lieux du SAGE :

- Recherche de cohérence hydrologique (Jouanne)
- Taille suffisante pour obtenir les données agrégées de la DRAAF (fusion Vée/Gourbe)
- Scission Mayenne amont de St Fraimbault et Mayenne aval

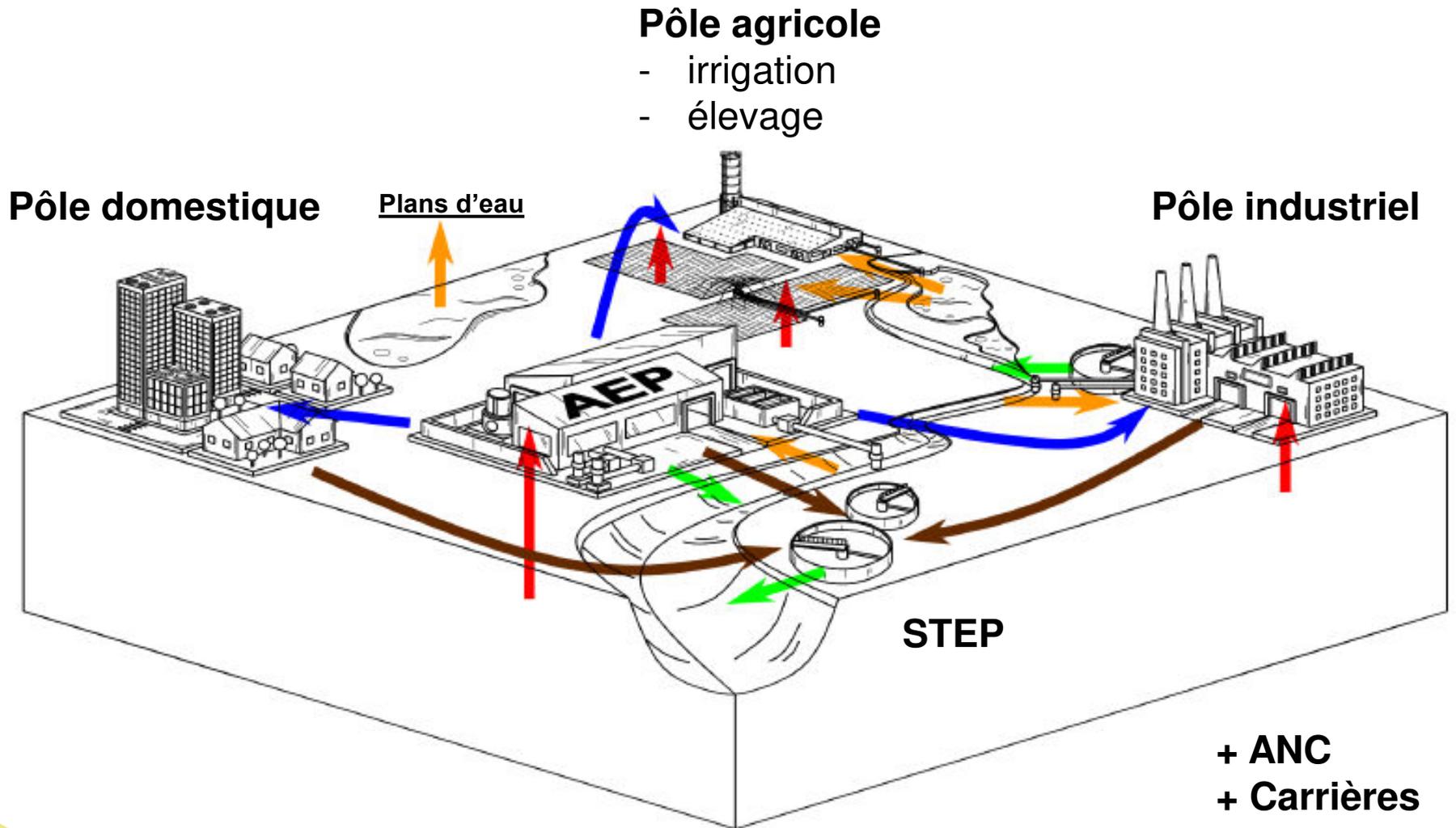


Etat d'avancement des études



VOLET USAGES

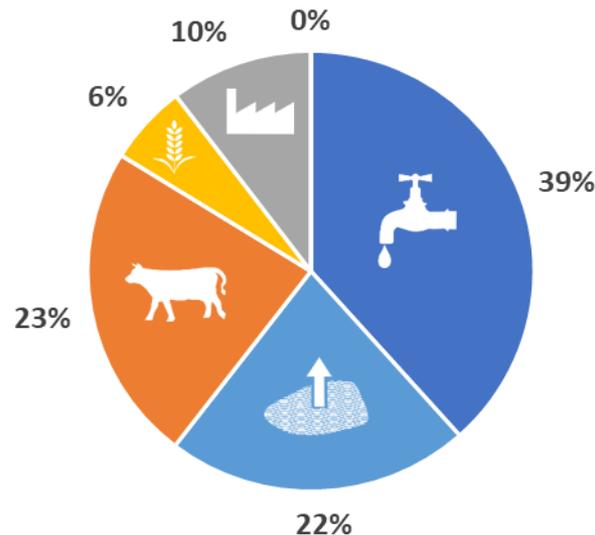
Rappel des usages



Prélèvements (bruts) moyens par an entre 1999 et 2020:

- **AEP : 19,7 Mm³** (26,7 Mm³ en incluant les industries et l'élevage).
- **Flux plans d'eau → atmosphère (ETP-P) : 11,3 Mm³**
- **Elevage : 12 Mm³** (dont 8,6 Mm³ hors apport AEP)
- **Irrigation : 3,0 Mm³**. Ventilation mensuelle non réalisée hormis 1 bassin.
- **Industries : 5,3 Mm³** (dont 1,7 Mm³ hors apport AEP)

→ **Total : ≈ 50 Mm³/an**

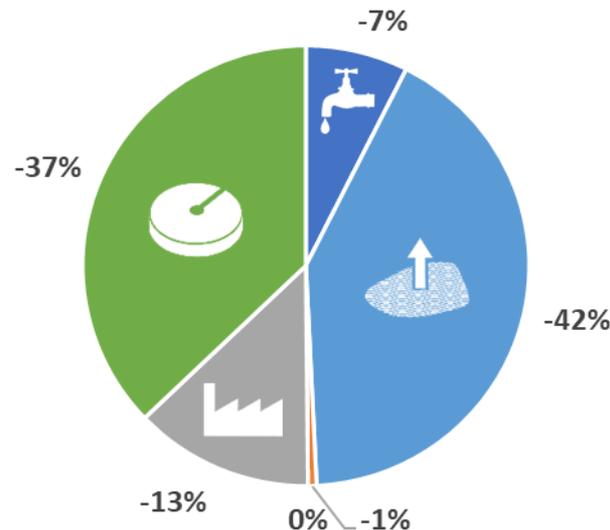


Travail décliné
mensuellement pour
tous les BV

Rejets moyens par an entre 1999 et 2020:

- **AEP** : -2,4 Mm³ (traitement des eaux + pertes dans le réseau AEP)
- **Contribution des plans d'eau (ETP-P)** : -13,5 Mm³ (en cours d'actualisation)
- **Elevage** : -0,2 Mm³ (pertes dans les réseaux AEP)
- **Irrigation** : 0 Mm³. Ventilation mensuelle non réalisée hormis 1 bassin.
- **Industries** : -4,2 Mm³ (Pertes dans le réseau AEP + rejets privés)
- **STEP** : ≈ -12 Mm³ (Manque des données dans la partie angevine du SAGE)

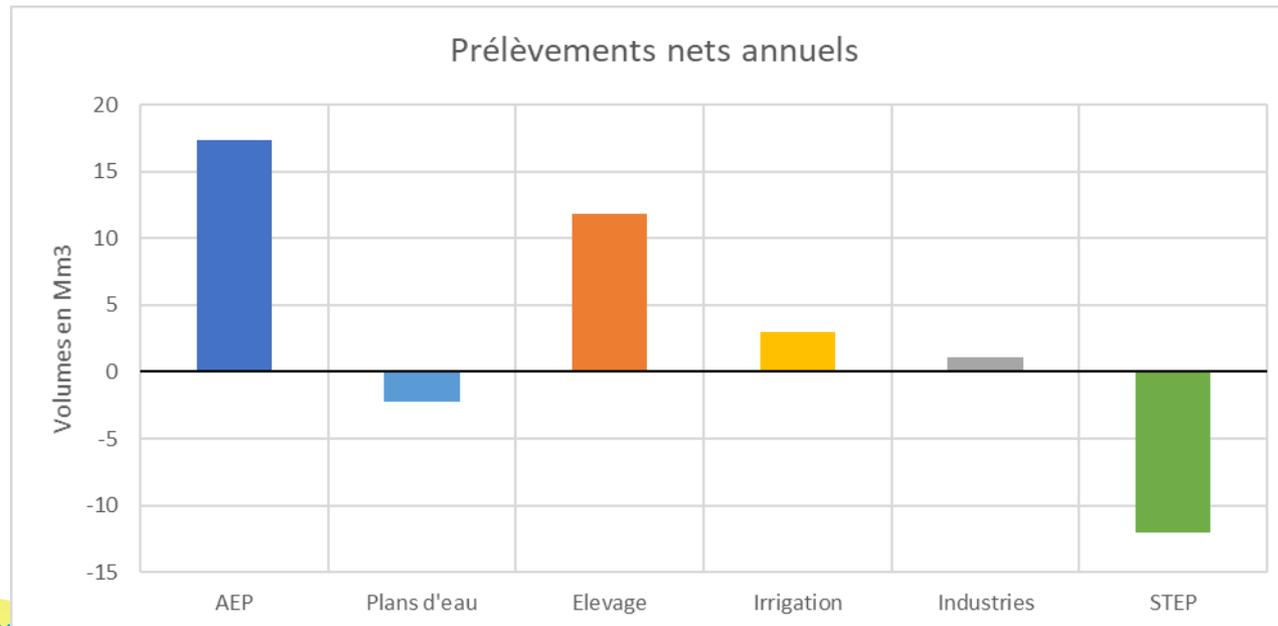
→ Total : ≈ -30 Mm³/an



Volumes consommés (= prélèvements nets) par an entre 1999 et 2020:

- **AEP** : 17,3 Mm³ (traitement des eaux)
- **Flux atmosphère / plans d'eau** : -2,2 Mm³
- **Elevage** : 11,8 Mm³
- **Irrigation** : 3 Mm³. Ventilation mensuelle non réalisée hormis 1 bassin.
- **Industries** : 1,1 Mm³ (Pertes dans le réseau AEP + rejets privés)
- **STEP** : ≈ -12 Mm³ (Manque des données dans la partie angevine du SAGE)

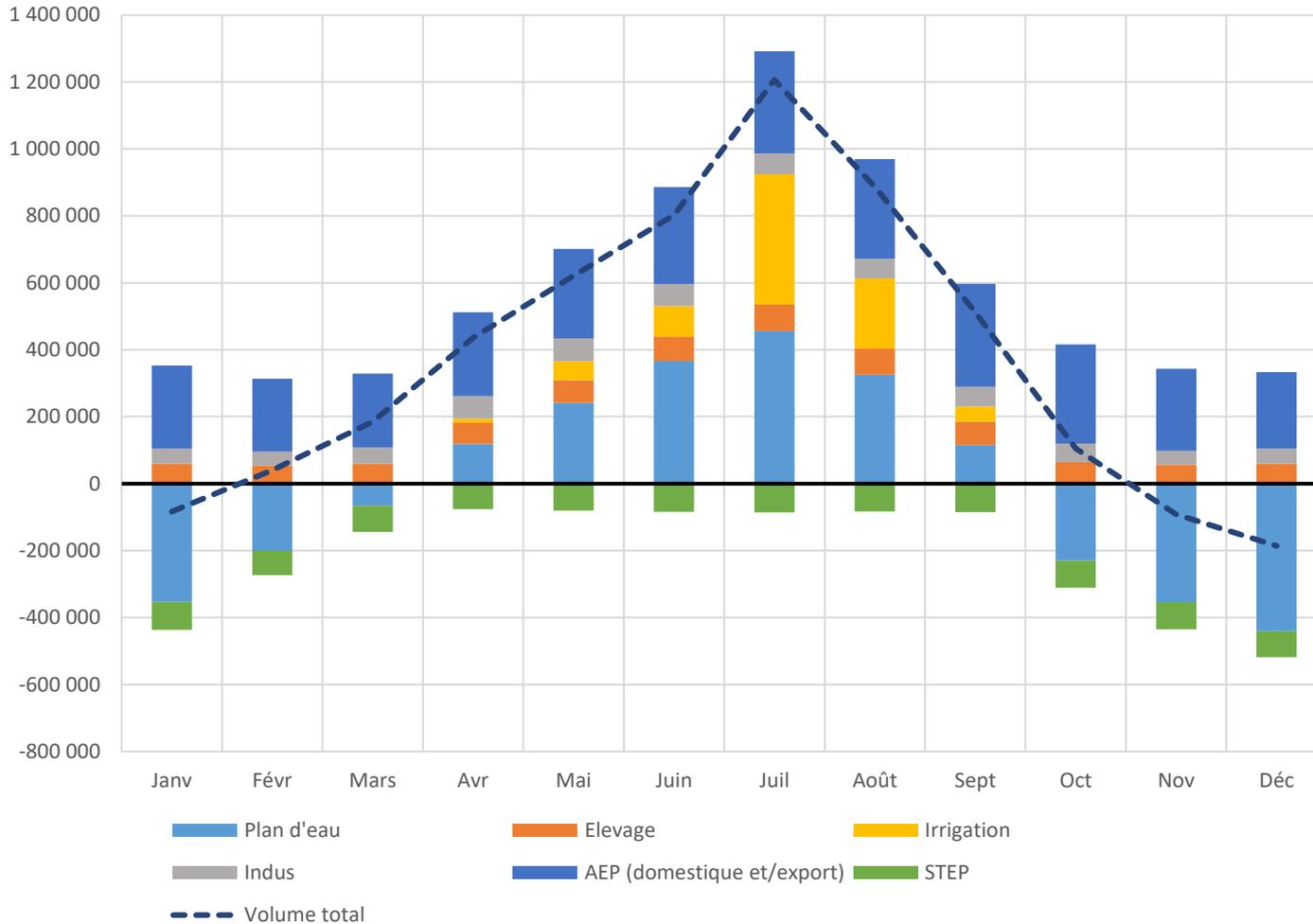
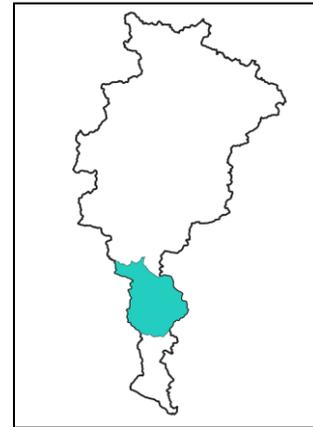
→ **Total : ≈ 20 Mm³/an**



Chronique annuelle et ventilation mensuelle pour un sous-bassin du SAGE

Résultats (pour un sous-bassin du SAGE)

Prélèvements nets moyens entre 1999 et 2020 (m³)
Bassin "Mayenne-Aval-53"



VOLET MILIEUX

■ Etudes des débits écologiques (Bureau d'études Aquascop)

- **Phase 1 : Acquisition de données et choix des sous bassin versant** à étudier
(Janvier à Juin)
 - **11 bassins validés** par le CLE du SAGE Mayenne
 - **1^{ère} phase de terrain** réalisé par le BE Aquascop

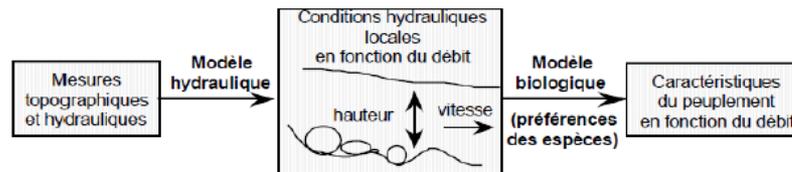
- **Phase 2 : Choix des stations et espèces cibles**
 - Par le BE :
 - Envoi d'une fiche synthétique par tronçons afin de valider une station par BV
 - Par le groupe de travail :
 - Validation du choix des stations par échanges de mails
 - Validation du choix des espèces cibles par échanges de mails

- **Phase 3 : Mesures de débits écologiques**
 - Mesures de débits à l'étiage = **Q1 : du 21 au 29 juillet 2022**
 - Mesures de débits 80% du débit médian = Q2 : 30 mai au 01 juin 2023

Principe de détermination d'un débit écologique



● Méthode habitat : biologie/hydraulique



Méthodes d'interprétation :

- EVHA
- Estimhab
- LAMMI
- Modèle hydraulique

● Méthode qualité

Etude de la qualité de l'eau en fonction du débit :

- Dilution,
- Temps de séjour de l'eau...

● Méthode continuité écologique

Etude de la franchissabilité :

- Radiers naturels
- Ouvrages
- Passe à poisson....

● Points sensibles

- Frayères
- Usages...

Proposition des débits écologiques

● Hydrologie naturelle et mesurée

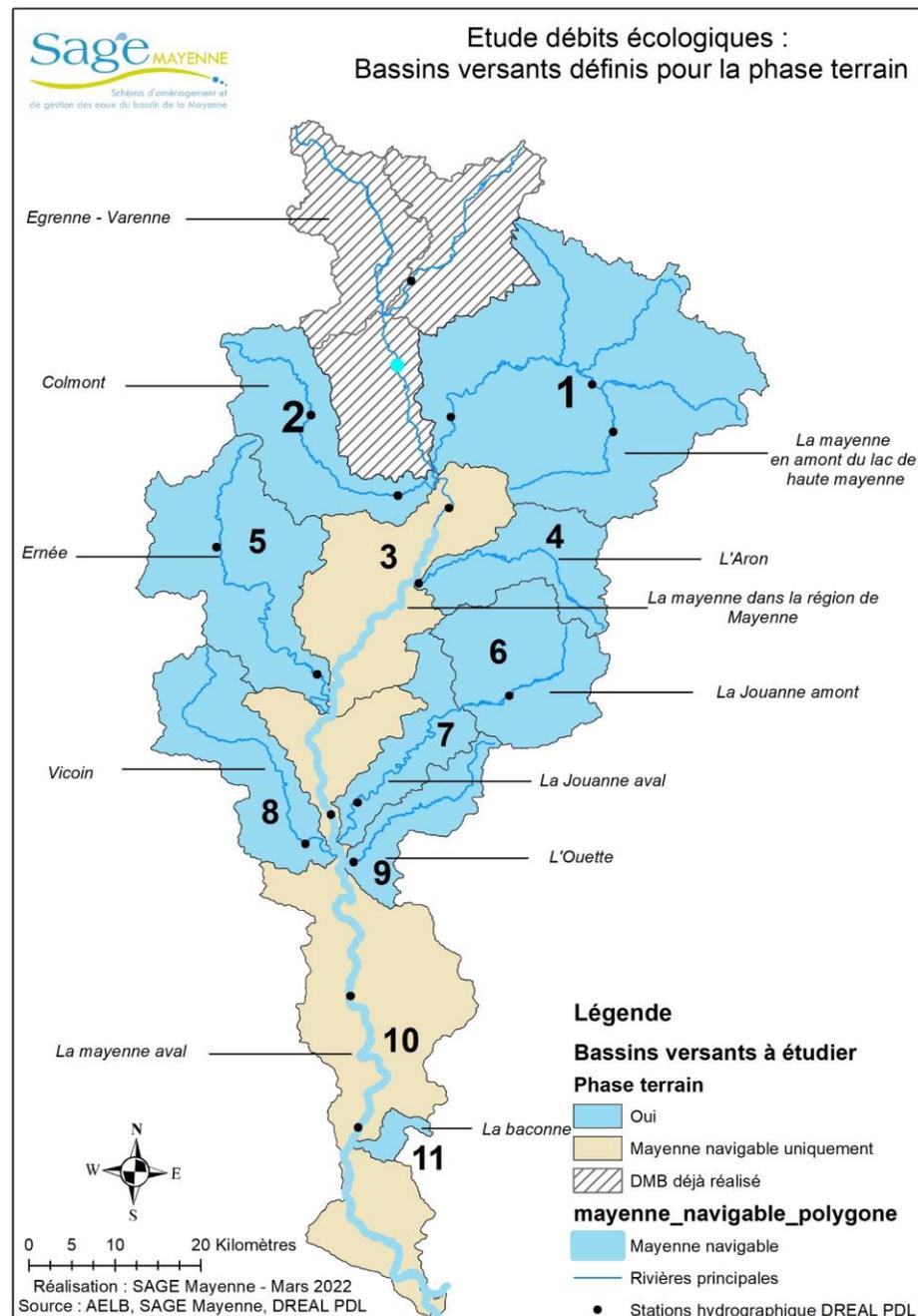
- Cohérence
- Contraintes...

Bassins-versants étudiés

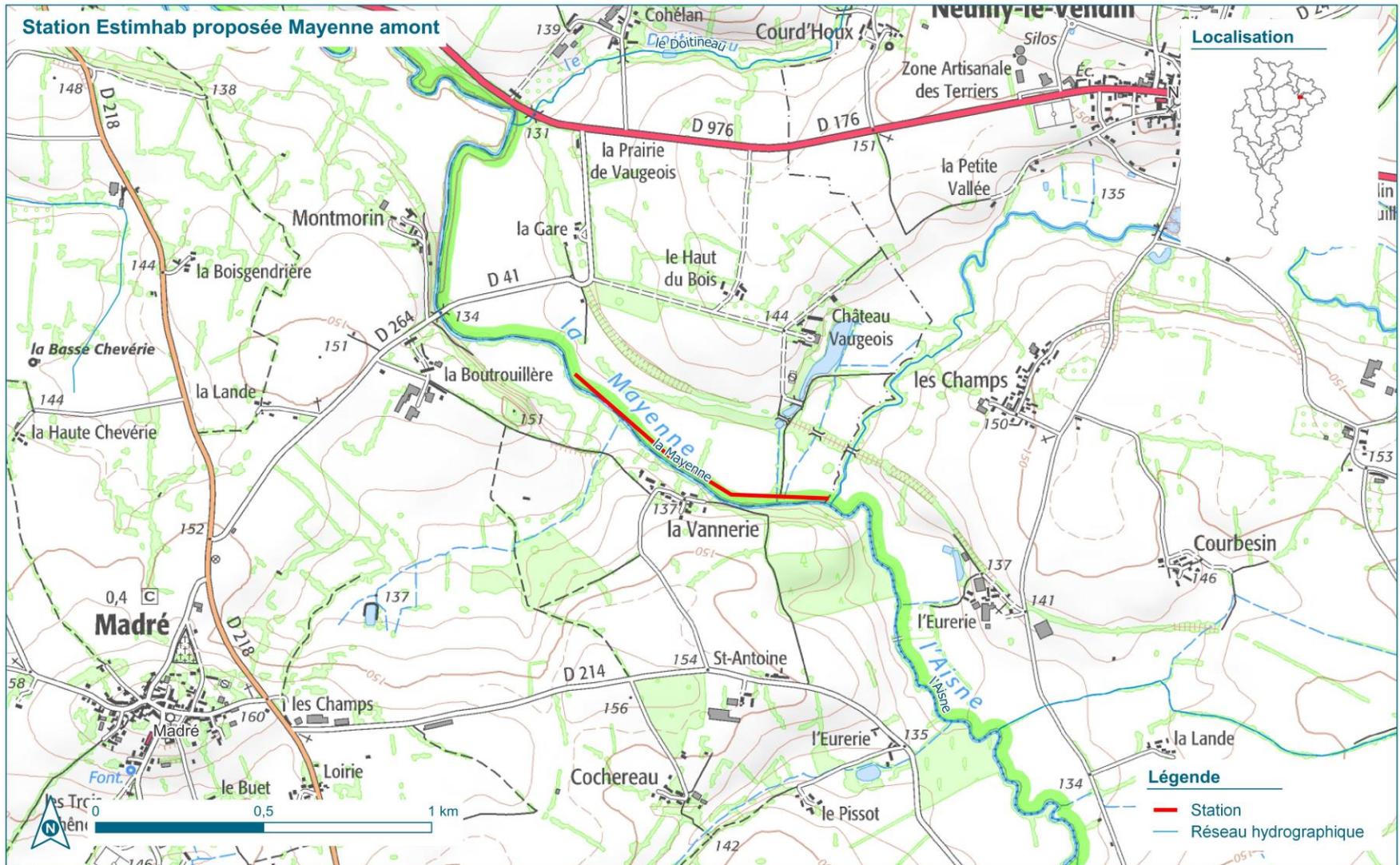
■ 11 bassins versants étudiés (validés en CLE d'Avril 2022)

■ Spécificités :

- ▶ Egrenne-Varenne dispose déjà d'un débit minimum écologique
- ▶ Baconne ne dispose pas de stations DREAL (bassin test, modélisation hydrologique en cours).

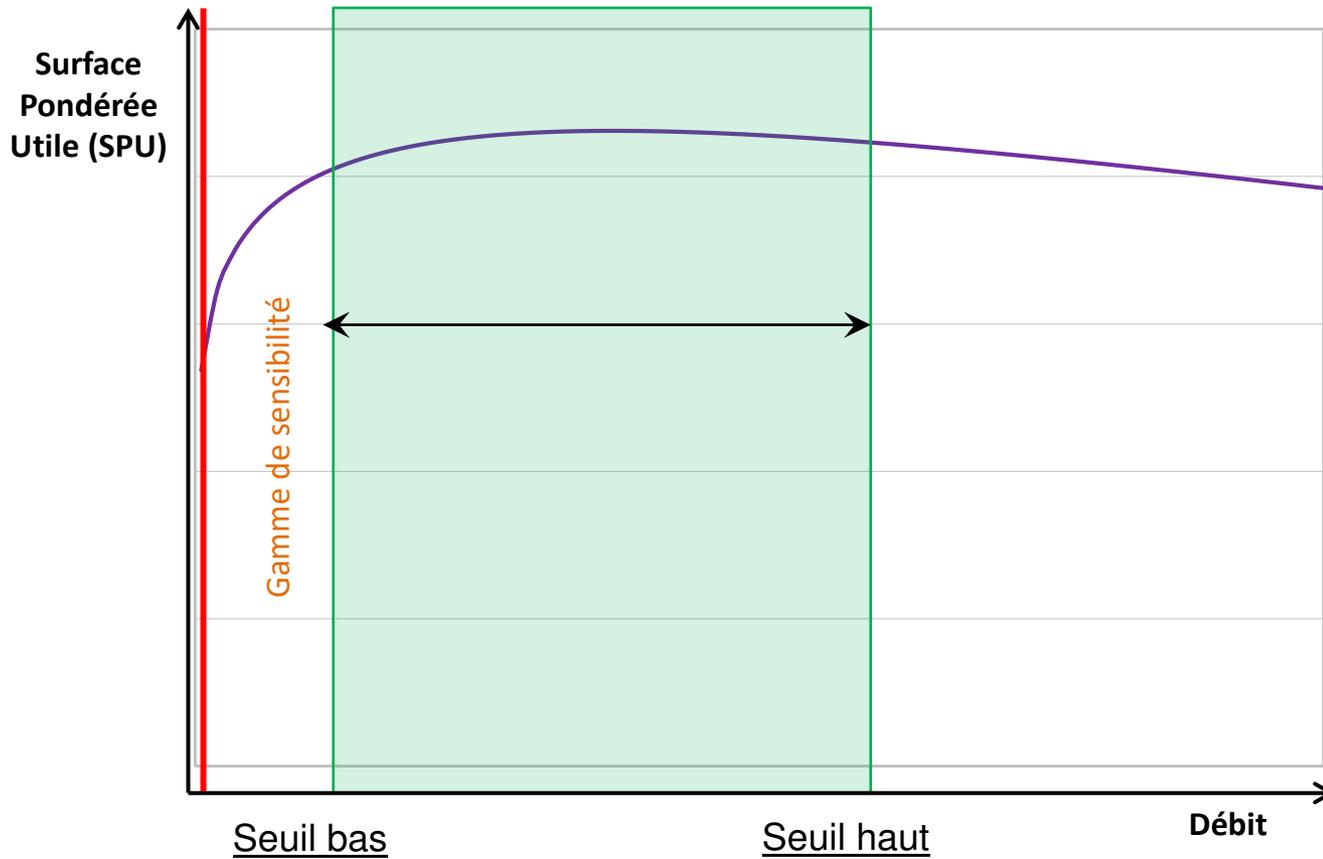


La Mayenne amont



Sources : BD TOPAGE® ; Scan25® IGN

Principe de détermination d'un débit écologique



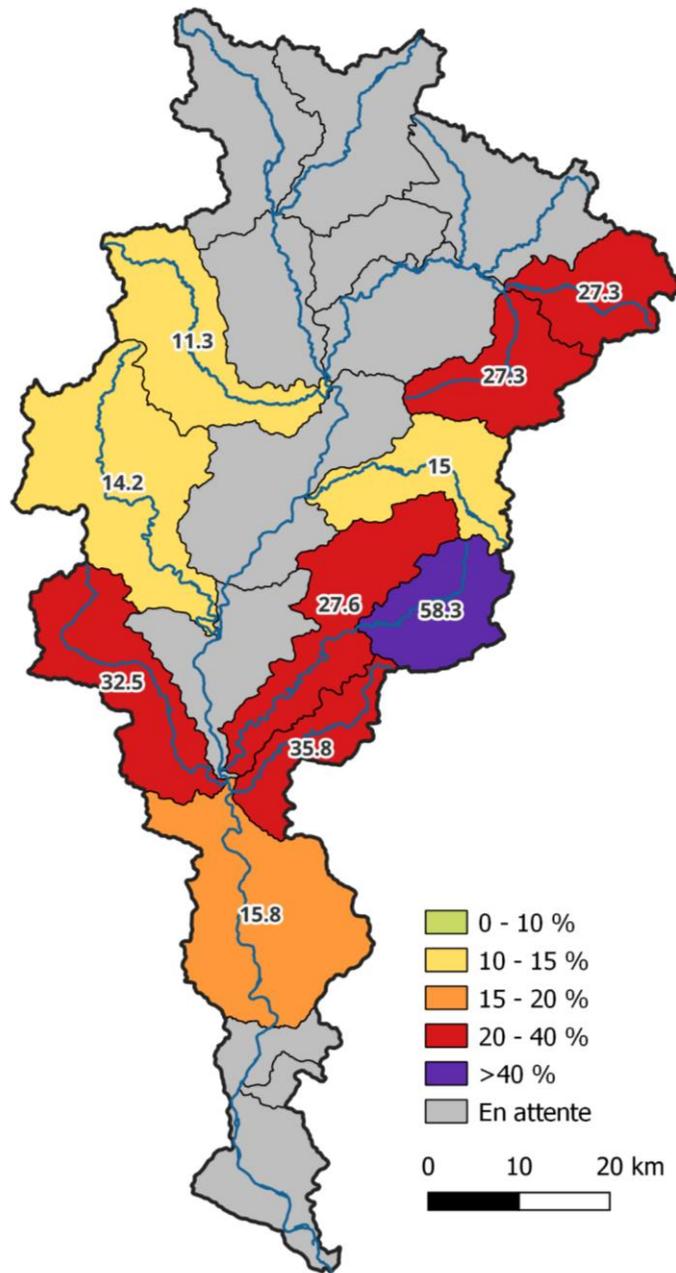
La Mayenne amont

Débits caractéristiques	Débits correspondants à la station estimhab (m ³ /s)	Pertes de SPU	Fonctionnalité des habitats en berge	Continuité écologique sur la station Estimhab
Q50	1,260	Aucune	Satisfaisante	Assurée
Campagne Q2	0,459	Aucune	Perte faible	Assurée
1/10 ^{ème} du module	0,366	Très faible	Perte faible	Assurée
QMNA2	0,190	Faible	Perte faible, devenant localement modérée	Assurée
QMNA5	0,099	Significatives pour certaines espèces	Perte significative	Assurée
Campagne Q1	0,066	Forte	Perte significative	Assurée mais devenant limite
VCN10 5	0,056	Forte	Perte forte probable	Rupture probable
VCN3 – 5	0,040	Forte	Perte forte probable	Rupture de continuité

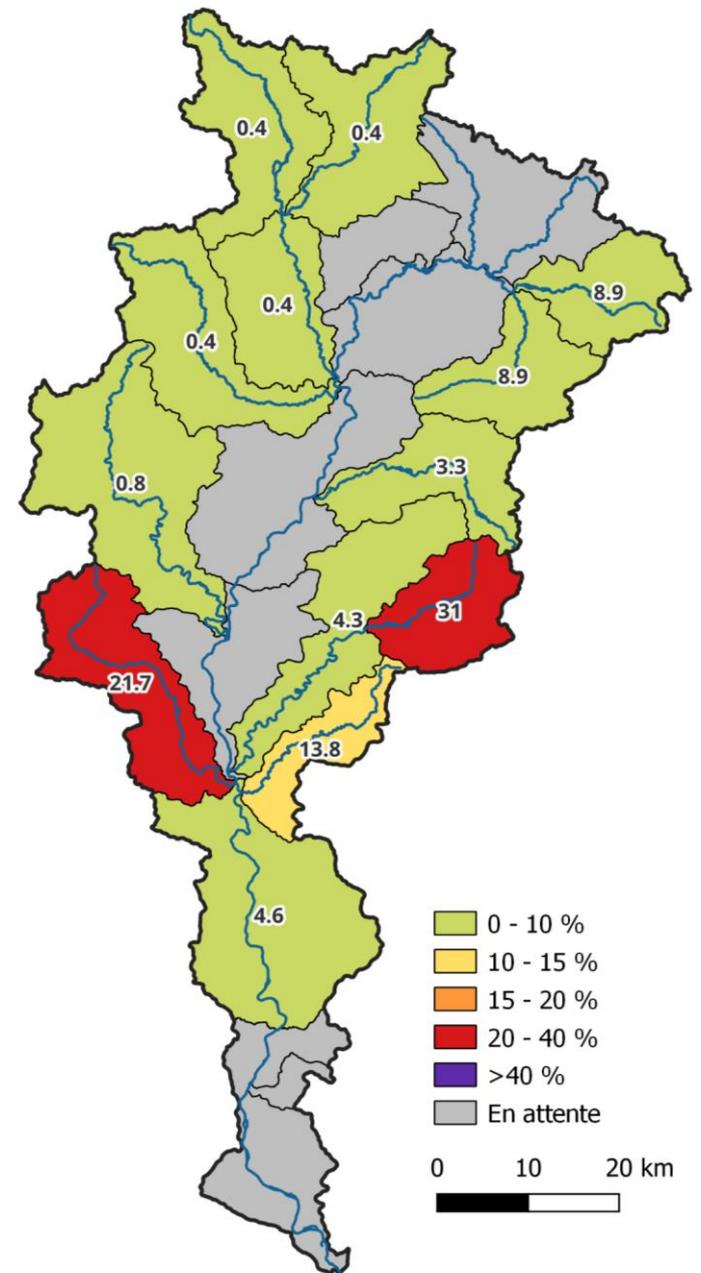
La gamme de débits écologiques à retenir se situe entre 100 et 200 l/s

■ Valeurs proposées par AQUASCOP

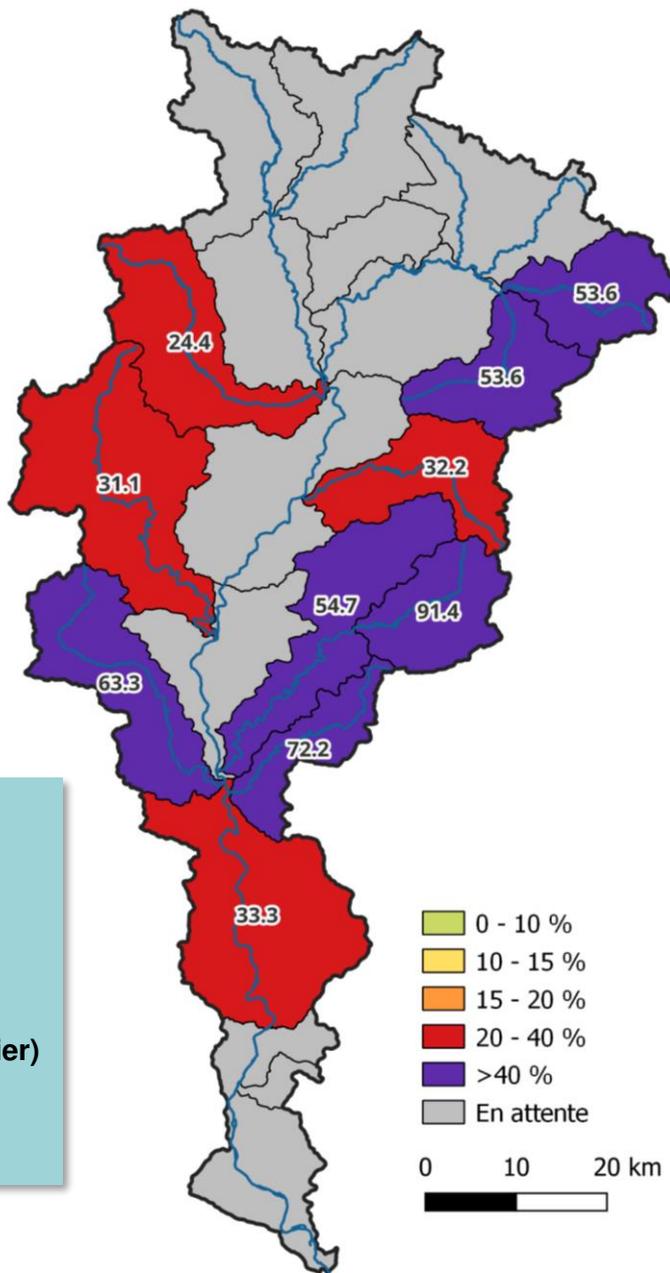
	Seuil haut (l/s)	Seuil bas (l/s)
La Mayenne à Château-Gontier	5000	3600
Varenne	?	540
Ernée	680	370
Mayenne amont	350	140
Jouanne aval	300	125
Colmont	600	300
Vicoïn	130	85
Aron	210	120
Ouette	70	30
Jouanne amont	100	50



% de temps où le débit passe sous le seuil haut de la gamme des débits écologiques
 Période étudiée : débit moyen mensuel entre avril et octobre
 (sur la chronique 1992-2021)

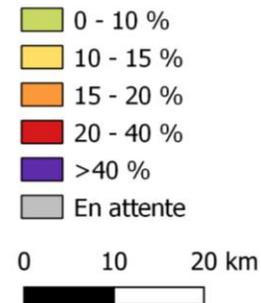
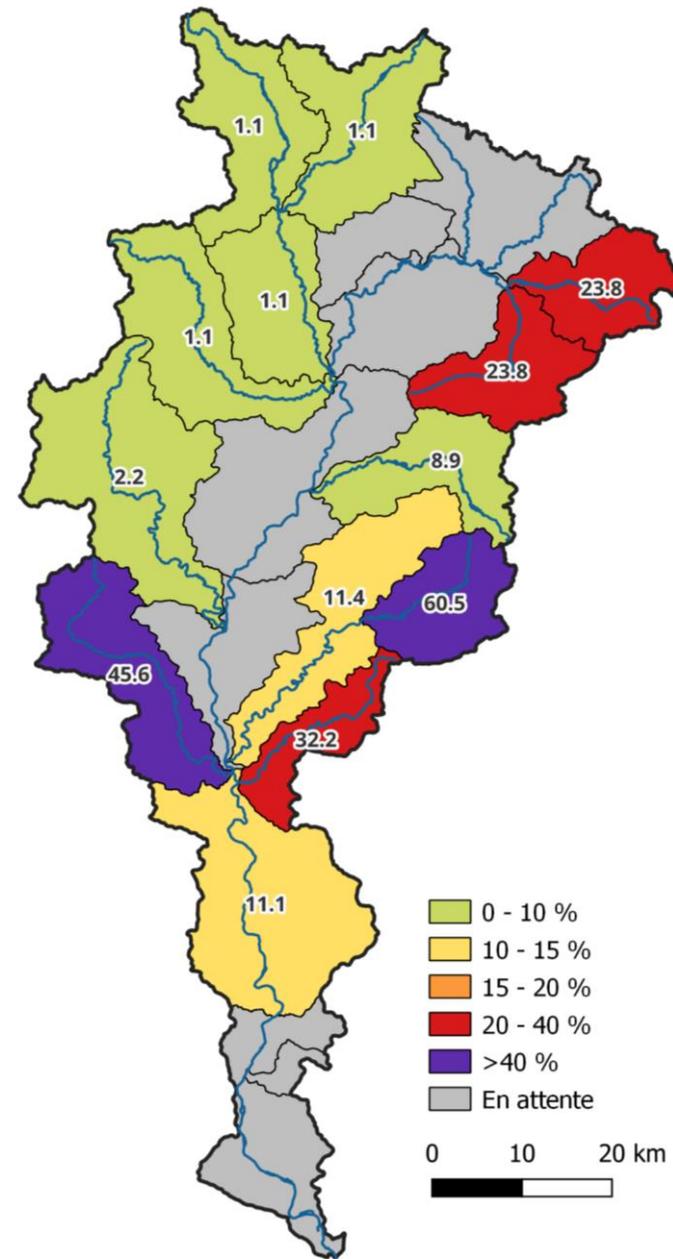
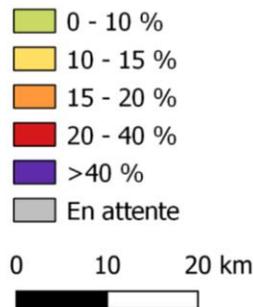


% de temps où le débit passe sous le seuil bas de la gamme des débits écologiques
 Période étudiée : débit moyen mensuel entre avril et octobre
 (sur la chronique 1992-2021)



Classement (seuil bas)

1. Jouanne amont
2. Vicoïn
3. Ouette
4. Mayenne amont + Aisne
5. Jouanne aval
6. Mayenne (Château-Gontier)
7. Aron
8. Ernée
9. Colmont + Varenne



% de temps où le débit passe sous le seuil haut de la gamme des débits écologiques
 Période étudiée : débit moyen mensuel entre juillet et septembre
 (sur la chronique 1992-2021)

% de temps où le débit passe sous le seuil bas de la gamme des débits écologiques
 Période étudiée : débit moyen mensuel entre juillet et septembre
 (sur la chronique 1992-2021)

*Présentation du PTGE par la DREAL
Pays de la Loire*

ÉTAPES	RÔLE DES PRÉFETS
Engagement de la collectivité dans la démarche	Le préfet référent veille à la pertinence du périmètre.
Feuille de route du processus (calendrier, gouvernance...)	Le préfet référent valide la feuille de route. Porter à connaissance initial du préfet référent.
Production de l'état des lieux et du diagnostic	Le préfet coordonnateur de bassin, ou le préfet référent par délégation, valide comme suffisante la phase de diagnostic.
Proposition du programme d'actions	Le préfet coordonnateur de bassin, ou le préfet référent par délégation, donne l'avis de l'État sur la suffisance du programme d'actions.
Adoption du PTGE par la structure porteuse et engagement des partenaires mobilisés	Approbation du PTGE par le préfet coordonnateur de bassin.

Le SAGE Mayenne vers un PTGE ?

=> CLE 14 décembre



Suivi actions sans regrets

Les actions sans regrets

1. Ateliers/Formations/Travaux pratiques sur les économies d'eau dans les collectivités
=> comment mobiliser ?
 2. Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse
 3. Actions auprès des éleveurs : Guide des bonnes pratiques (Economies liés à l'abreuvement)
 4. Actions auprès des écoles – Jeu « GASPIDO »
 5. Actions auprès des industriels : Sensibilisation avec les CCI
 6. Plaquette diagnostic économies d'eau des bâtiments publics (Simplifiant le guide existants)
- + Communication sur les végétaux économes en eau dans les jardins et espaces verts (action engagée par le bassin de la Sarthe – mutualisation)

Les actions sans regrets

1. Ateliers/Formations/Travaux pratiques sur les économies d'eau dans les collectivités
=> comment mobiliser ?

[T:\Eau\Actions\1_SAGE_SDAGE\SAGE Mayenne\Actions\Economies_eau\Action communes\2021-2022 Accompagnement de 4 communes\Partie 2 Bilan\Compte-rendu 2021-2022 - economie d'eau.pdf](T:\Eau\Actions\1_SAGE_SDAGE\SAGE_Mayenne\Actions\Economies_eau\Action communes\2021-2022 Accompagnement de 4 communes\Partie 2 Bilan\Compte-rendu 2021-2022 - economie d'eau.pdf)



1^{er} semestre 2022

« Atelier pratico-pratique :
les bons tuyaux pour économiser l'eau »



Les actions sans regrets

2. Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse

<..\..\Actions\gestion quantitative\SAGE Mayenne EAU CAP 2070\Actions sans regrets\2 Sécheresse\Plaqueette restrictions particuliersV2.pdf>

Arrosage				Nettoyage			Remplissage			Alimentation		Activités	
Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Pas de limitation sauf amité spécifique	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation
Alerte													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓	X	X
Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf plantations	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf avec matériel haute pression et système de recyclage de l'eau. Lavage réglementaires autorisés	Interdiction	Interdiction sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle	Interdiction en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf amité spécifique	Pas de limitation sauf amité spécifique	Interdiction sauf manœuvres nécessaires (*)	- Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques - Obligation de respecter le débit réservé à l'aval des travaux
Alerte renforcée													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓	X	X
Interdiction	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf plantations	Interdiction Pour les greens et départ : interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf avec matériel haute pression et système de recyclage de l'eau. Lavage réglementaires autorisés	Interdiction	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle	Interdit en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage et interdiction de vidange	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf amité spécifique	Pas de limitation sauf amité spécifique	Interdiction sauf manœuvres nécessaires (*)	Report des travaux sauf : - situation d'assez total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation ou cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT
Crise													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	✓	✓	X	X
Interdiction	Interdiction de 8h à 20h et limité au strict nécessaire	Interdiction	Interdiction Pour les greens : interdiction entre 8h et 20h, limitée à 30% des volumes habituels	Interdiction sauf impératif sanitaire	Interdiction	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle	Interdit en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction	Interdiction	Pas de limitation sauf amité spécifique	Pas de limitation sauf amité spécifique	Interdiction sauf manœuvres nécessaires (*)	Report des travaux sauf : - situation d'assez total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation ou cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT

4. Actions auprès des écoles – Jeu « GASPIDO »

Les cibles : Ecole primaire - CE2 / CM1 / CM2

Les écoles sélectionnées : En fonction des connaissances des différentes associations + appels à manifestation d'intérêt de la part de l'éducation nationale

Le Contenu :

- **Différentes séances en amont**
- **2 séances avec l'animateur** :

1. Animation du jeu « GASPIDO », créé par l'association Eau & Rivières de Bretagne et mis à disposition par le CD 53 / SAGE Mayenne.

2. Réaliser une enquête / un diagnostic dans l'école pour voir qu'elles sont ces points forts / points faibles sur l'économie d'eau.

Différentes séances en aval

- **Différentes séances à la suite des interventions**



Matériels :

- Fiche d'enquête
- Crayon à papier
- Papier toilette
- Débitmètre

Déroulé :

- Mis en place de groupes
- 1 groupe par pièce d'eau (toilettes garçons, toilettes filles, classe, cours d'école, cantine ?, ...)
- Remplir l'enquête
- Présentation des résultats groupes par groupes pour faire un bilan commun pièce par pièce

Matériel	Local concerné	Nombre d'éléments par local	Nombre d'éléments avec des fuites	Débit de chaque élément	Remarques
 Robinet simple mécanique					Ce type de robinet consomme normalement 25 l/minute.
 Robinet simple temporisé					Sur ces robinets, le débit et le temps d'écoulement se règle et doit être de 3 l/minute maximum. Le réglage peut être fait par les agents techniques.
 Mélangeur					Détection des fuites ? Si leur débit est de 10l/minute, vous pouvez les équiper de mousseurs hydro-économiques. Certains ont un débit de 4l/minute.
 Mitigeur					6l/min, voilà ce que consomment les mitigeurs performants... Et dans votre école ?
 Urinoir					<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que vos urinoirs fuient ? • La temporisation se règle. (voir robinet temporisé ci-dessus)
 Mitigeur thermostatique					Vérifiez les fuites éventuelles et le débit.
 Chasse WC					Vos toilettes sont équipées de simple ou double chasse ? Le réservoir fait 10 l ou 6 l ? Il y a des fuites ? Economie possible de 40 % en passant à un réservoir de 6l et une double chasse.
 Douche					Une douche standard a un débit de 20 l/minute. Une douche économe a un débit compris entre 6 et 9 l soit 50% d'économie sur l'eau et l'énergie.

5. Actions auprès des industriels : Sensibilisation avec les CCI



Actions pour les économies d'eau dans les communes :

<http://www.sagemayenne.fr/a-venir-les-economies-deau-dans-la-commune-des-petits-gestes-pour-tous-les-acteurs/>

<..\..\Actions\gestion quantitative\SAGE Mayenne EAU CAP 2070\Actions sans regrets\8 Action globale ECOD'EAU dans les communes\Compte-rendu eco d'eau 2023.05.30 VF.pdf>



MARDI 30 MAI 2023 | Ambrières-les-Vallées

« **Face aux pénuries d'eau**, quels leviers pour réduire les besoins en eau dans les espaces verts et les bâtiments ? »



Principales actions réalisées en 2023 et perspectives

Actions réalisées en 2023

Semestre 1

18 avril

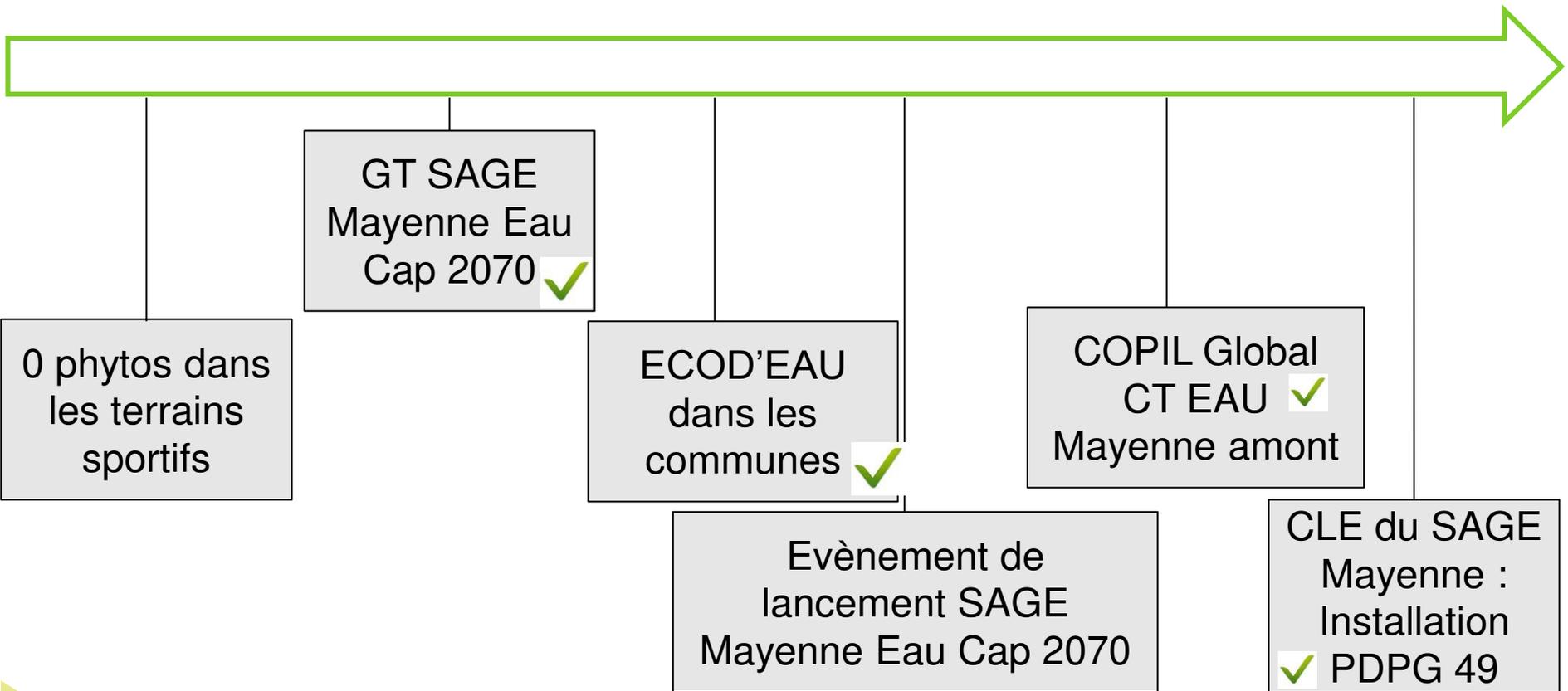
12 mai

30 mai

23 juin

29 juin

07 juillet 2023



Actions réalisées en 2023

Semestre 2

19 septembre

23 octobre

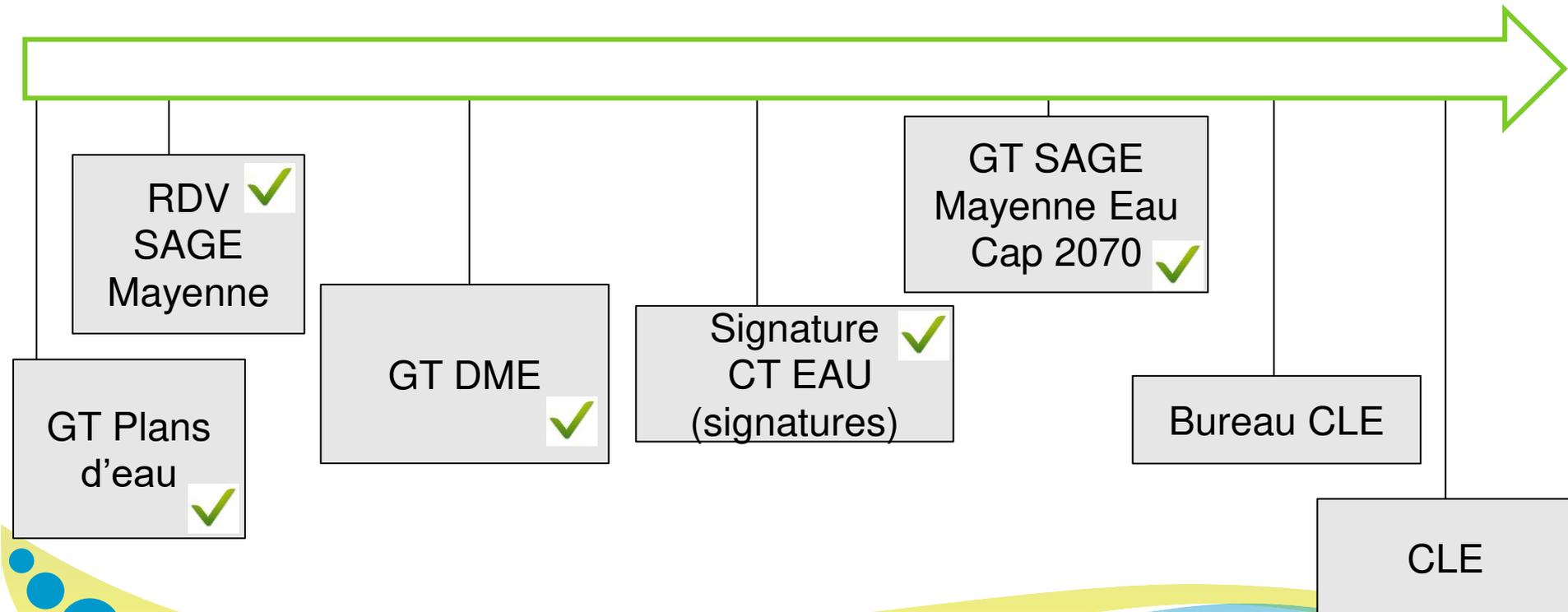
24 octobre

22 Novembre

23 novembre

29 novembre

14 Décembre



Actions prévues en 2024

- 1 CLE par trimestre en fonction des besoins
- Seconde journée SAGE Mayenne Eau Cap 2070
- 9^{ème} RDV du SAGE Mayenne
- COPIL annuel CT Eau Mayenne médiane et Mayenne aval (actions 2023)
- COPIL annuel CT EAU Mayenne amont / Mayenne médiane / Mayenne aval (Actions 2024)
- Continuité des actions sans regrets
- Mise à jour du site internet du SAGE Mayenne et des indicateurs du SAGE

Dossier pour avis

❖ Demande de dérogation au SAGE Mayenne du Golf de Laval ❖ Rappel de l'article 2 du règlement du SAGE

Article 2 - Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource

Les alimentations de plans d'eau entraînent des impacts significatifs en termes de prélèvement sur la ressource en eau.

En conséquence, afin de préserver les milieux aquatiques et les ressources en eau du bassin, les alimentations des plans d'eau en dérivation, par pompage ou par prélèvement sont effectués exclusivement entre le 30 octobre et le 1^{er} avril sur les secteurs identifiés sur la carte 2. Ces dates pourront être modifiées en fonction de la situation hydrologique. Notamment, quand un arrêté de restriction d'usage de l'eau est en vigueur, les plans d'eau ne pourront pas être alimentés en dérivation, par pompage ou par prélèvement.

Des dérogations à la période d'interdiction d'alimentation des plans d'eau pourront toutefois être accordées dans des cas motivés :

- cas des réserves d'eau pour la défense incendie répertoriées par le service départemental d'incendie et de secours,
- cas d'intérêt collectif, notamment l'alimentation en eau potable,
- nécessité en termes de sécurité ou de salubrité publique,
- cas d'urgence ou d'intérêt général motivés, avec l'accord préalable des services de l'Etat,
- cas de projet d'aménagement démontrant une amélioration substantielle des milieux aquatiques.

Dans tous les cas précités, le débit réservé doit être maintenu.

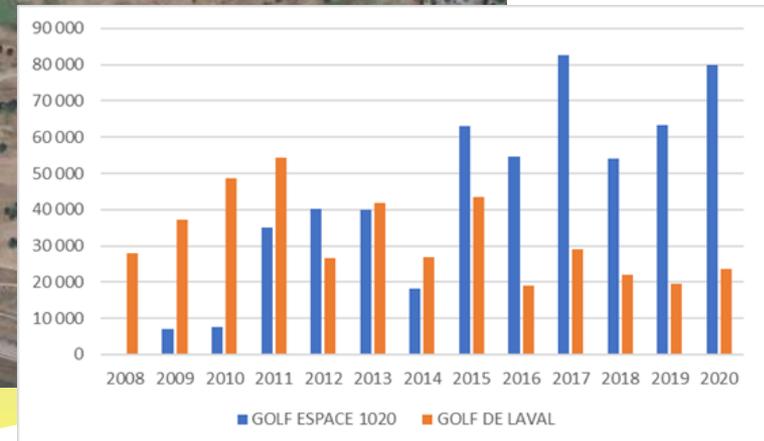
Cette règle s'applique à l'ensemble des plans d'eau permanents ou non, soumis à déclaration ou autorisation en application de l'article L214-1 du Code de l'environnement

Dossier pour avis

❖ Demande de dérogation au SAGE Mayenne du Golf de Laval

❖ Fonctionnement de l'irrigation du golf de CHANGÉ

- ❖ Arrosage à partir d'une retenue alimentée par la Mayenne (sauf crise sécheresse)



❖ Demande de dérogation au SAGE Mayenne du Golf de Laval ❖ extrait du courrier de demande de dérogation

En effet, les travaux préconisés par l'étude du cabinet IGEFOR et les observations de la DDT, n'apporteraient pas de réels changements de notre fonctionnement et donc de dégager des économies complémentaires d'eau sur notre prélèvement dans la Mayenne.

Dans ces conditions, il nous semble pertinent d'attendre la révision du Sage Mayenne, car nous aurons alors une visibilité plus à long terme, sur les orientations préconisées par le nouveau Sage Mayenne. Nous bénéficierions également d'un délai supplémentaire de réflexion pour déterminer quelles actions nous pourrions apporter pour réduire notre impact sur la Mayenne.

A l'exemple de l'étude approfondie de collections variétales pour greens et fairways qui commencera l'année prochaine sous l'égide de la Fédération Française de Golf, dont nous sommes un des golfs pilotes. Cette étude permettra de déterminer et implanter les graminées qui seront les moins gourmandes en eau et continuer à tendre vers une réduction de notre consommation.

❖ Synthèse de la proposition du golf :

❖ *plutôt que d'engager des travaux n'engendrant pas de réduction de prélèvement dans la Mayenne entre avril et octobre, attendre la révision du SAGE pour dimensionner des travaux en conséquence (tout en continuant à travailler sur la réduction du besoin en eau)*

❖ Avis du bureau ?

Présentation des différents CT EAU

=> *Préparation de l'Avis de la
CLE du 14 décembre*

■ 2020 - 2022 :

▶ **Ernée – Colmont**

- Milieux Aquatiques
- Pollutions diffuses

▶ **Mayenne médiane**

- Milieux Aquatiques

▶ **Mayenne aval**

- Milieux Aquatiques

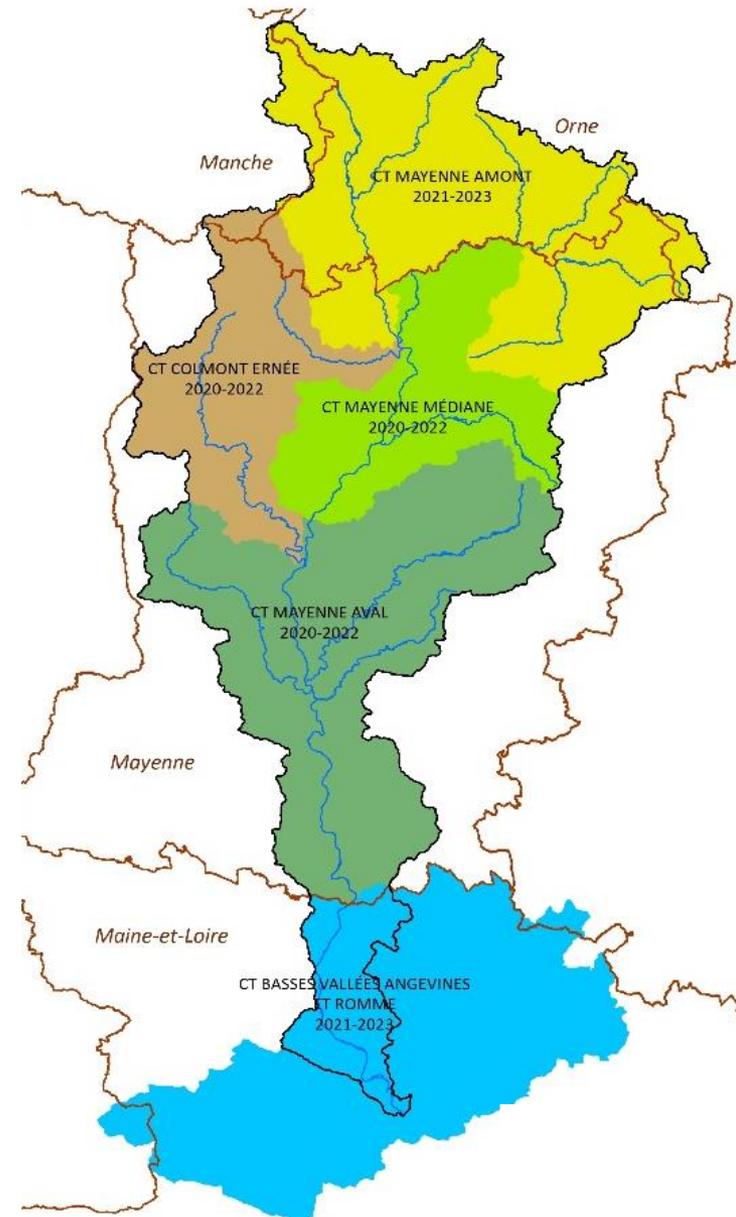
■ 2021 – 2023 :

▶ **Mayenne amont**

- Milieux Aquatiques
- Pollution diffuses
- Erosion – Transfert

▶ **Basses Vallées Angevines**

- Quantité et qualité
- Milieux aquatiques
- Mobilisation des acteurs et communication



Un calendrier bien cadré

- **Stratégie et feuille de route**
2021-2026 (6 ans)
- **Signature**
des premiers CT
EAU 2021 – 2023
(3 ans)

- **Bilan**
CT EAU 2021-
2023
- **Signature**
d'un second CT
EAU 2024-2026

- **Bilan**
CT EAU 2024-2026
- **Evaluation**
de la stratégie et
feuille de route 2021-
2026

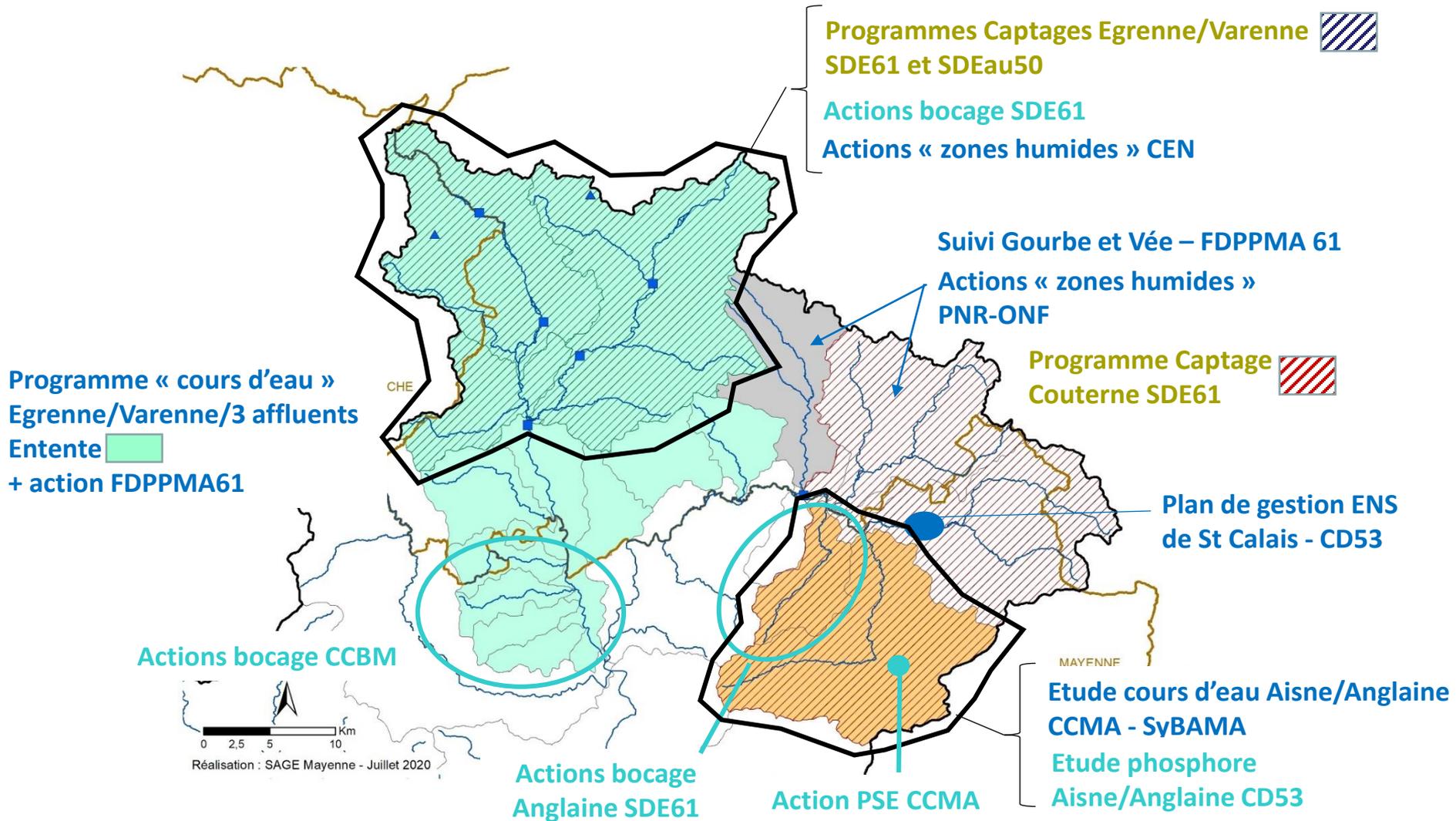
1^{er} janvier 2021

1^{er} janvier 2024

31 Décembre 2026

CT EAU Mayenne amont

Actions prévues 2021-2023



Lutte contre les pollutions diffuses

Objectifs opérationnels

- ✓ Sensibiliser à des **pratiques respectueuses** de la qualité de l'eau
- ✓ Promouvoir et inciter aux **bonnes pratiques** (techniques culturales et aménagements)
- ✓ Réduire les **intrants** (nitrates et pesticides) et les **rejets ponctuels**
- ✓ Limiter les **transferts** vers les cours d'eau
- ✓ Améliorer la **connaissance** du territoire

- ✓ **2 maîtres d'ouvrage** : Syndicats Départementaux de l'Eau 61 et 50

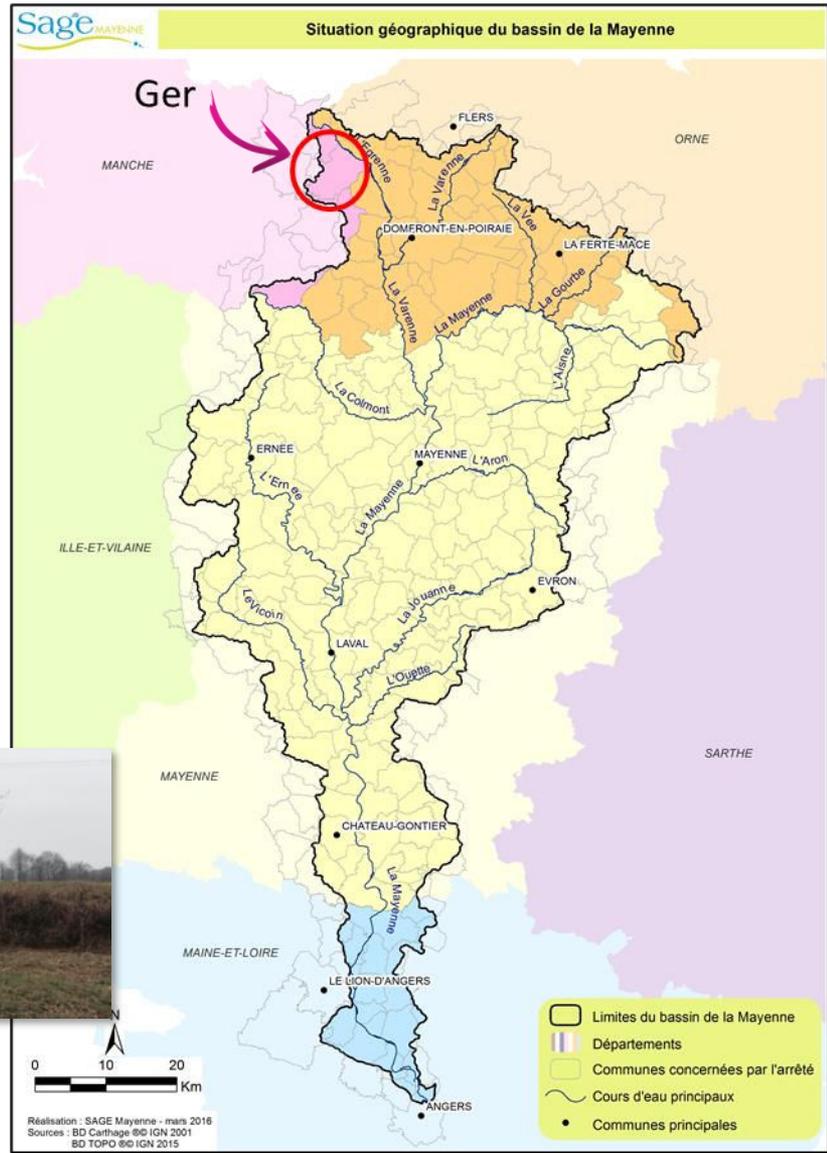
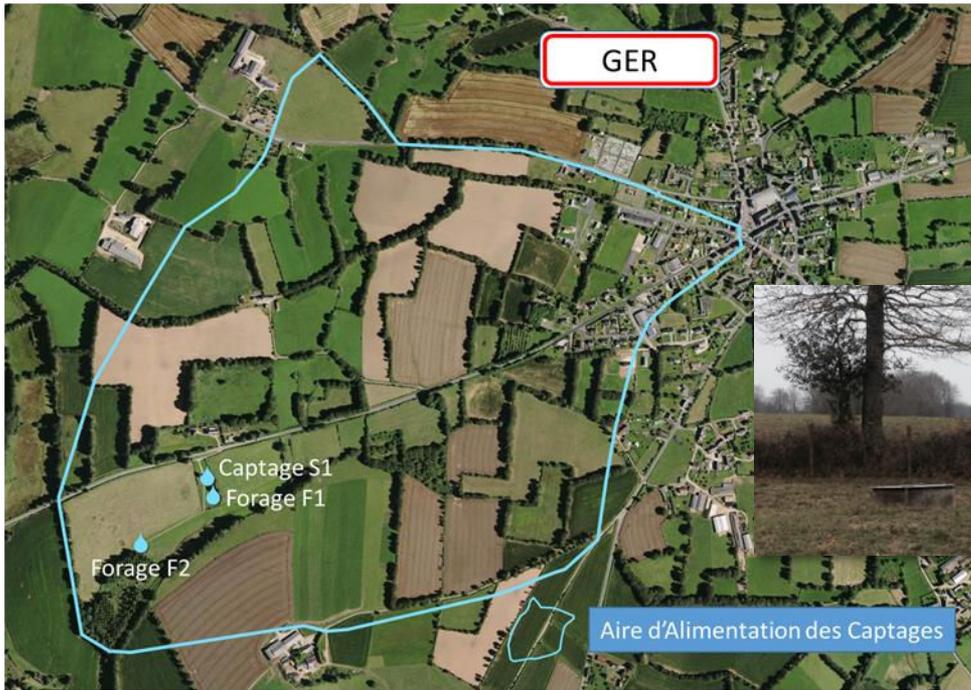


SDEau 50 :

➤ captage de l'Ermitage



Programme pollutions diffuses 2021 - 2023



Objectifs opérationnels

- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Intrants / rejets
- ✓ Transferts
- ✓ Connaissance

Actions entre 2021 et 2023

- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE 50 – CAPTAGE DE L'ERMITAGE :



- Accompagnement technique individuel des 5 agriculteurs concernés (3 campagnes culturelles)
 - *Gestion de la fertilisation et intercultures*
 - *Protection des cultures (phytosanitaires)*
 - *Conseil individuel, restitution collective*
- Accompagnement à la gestion de l'herbe (développement pâturage) pour 1 exploitant
 - *Optimiser le système fourrager*
 - *Diminuer la part de maïs et l'achat de concentrés*
- Acquisitions foncières selon opportunité
 - *1 + 2,8 ha acquis (+ périmètre de protection immédiate)*
 - *14 ha en projet (opportunité / négociation)*
 - *Projet de boisement de 0,85 ha propriété de la commune dans la continuité d'un boisement réalisé en 2018 (PPI)*

Objectifs opérationnels

- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Intrants / rejets
- ✓ Transferts
- ✓ Connaissance

Actions entre 2021 et 2023

- **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE 50 – CAPTAGE DE L'ERMITAGE :**



- Etude écoulements superficiels au Nord de l'AAC
 - *Teneurs en nitrates pouvant dépasser 50 mg/l sur plusieurs points → décision du CoPil d'étudier les écoulements*
 - *Mise en évidence de l'existence d'anciens drains agricoles et canalisations (fonction inconnue) qui franchissent la crête topographique (apport de l'extérieur de l'AAC)*
- AAC du Sud Manche
 - *1 réunion avec les prescripteurs/coopératives (18/04/2022)*
 - *1 réunion avec les ETA (08/04/2022)*
- MAEC 2023-2027 : le Sdeau 50 est opérateur
 - *Sur l'AAC : 1 exploitant engagé en MAEC MHU1 (préservation des milieux humides) à hauteur de 10 hectares*

Programme d'actions - volet limitation de l'érosion et des transferts vers les cours d'eau

Objectifs opérationnels

- ✓ Améliorer la **connaissance** du territoire
- ✓ Promouvoir et inciter aux **bonnes pratiques** (techniques culturales et aménagements)
- ✓ Inciter à la gestion pérenne du **bocage** et à la plantation

✓ 5 maîtres d'ouvrage :

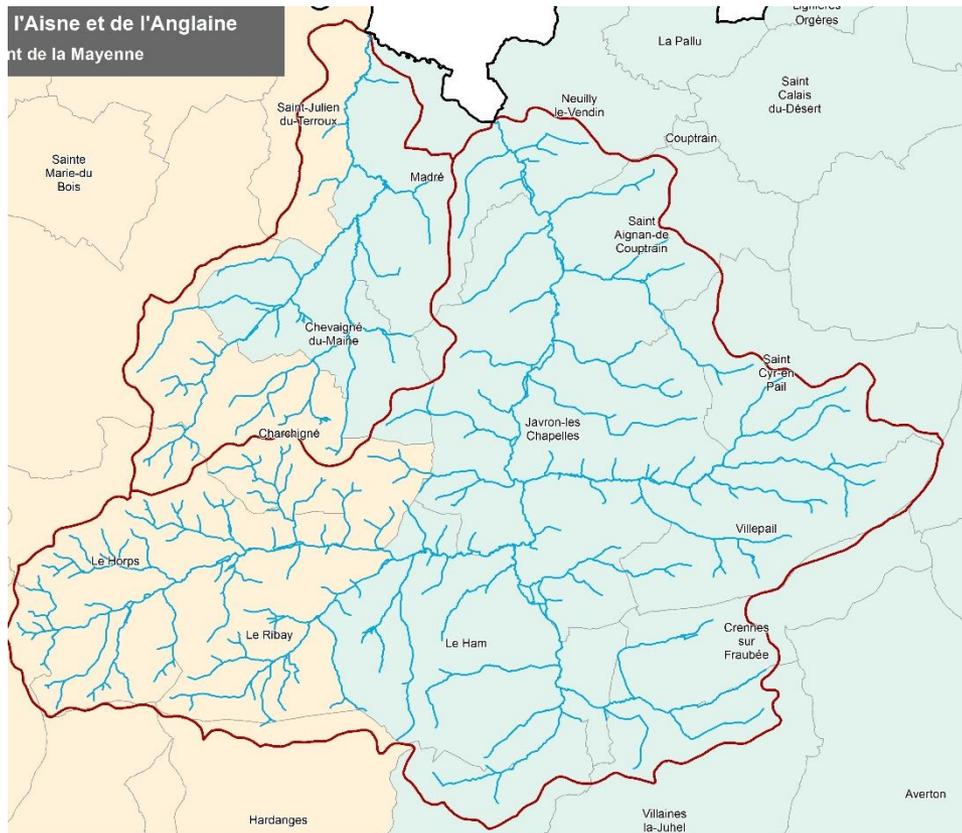
- Conseil départemental de la Mayenne
- CC du Bocage Mayennais
- CC du Mont des Avaloirs
- Syndicat départemental de l'Eau 61
- GIEE Méthan'Agri





Erosion/sols

- CD 53 : études diagnostiques du risque de départ de sols vers les cours d'eau en amont du Lac de Haute Mayenne
 - 2021/2023 : étude des bassins versants de l'Aisne et de l'Anglaise
 - Partenariat avec le SDE61 et le SYBAMA pour les campagnes de terrain





Erosion/sols

- **2021/2023 : étude des bassins versants de l'Aisne et de l'Anglaise**
 - 2 COTECH, 2 COPIL et 1 réunion agricole
 - Campagnes de terrain
 - Analyse d'eau
 - Risque potentiel
 - Risque avéré sous pluie (2 hivers)



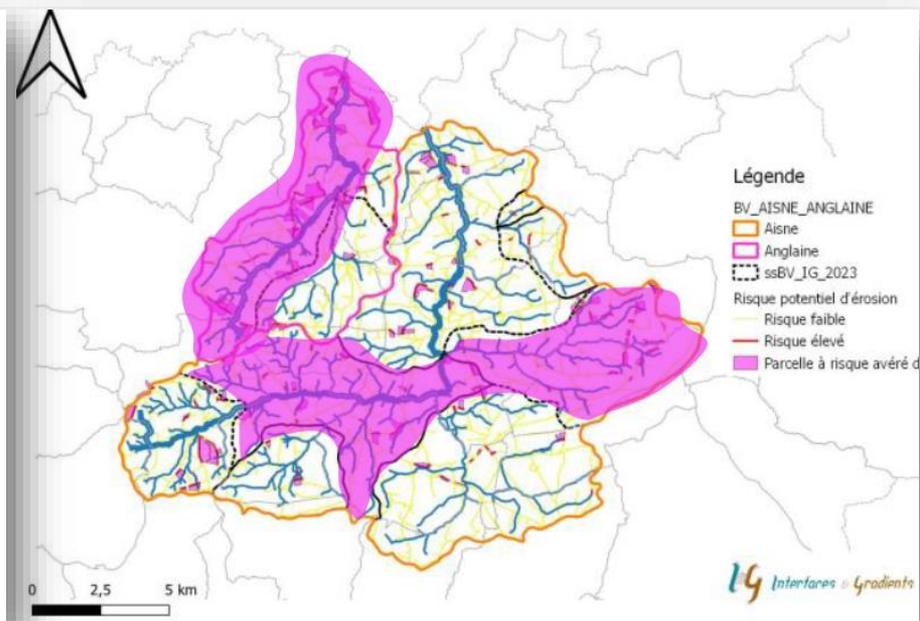
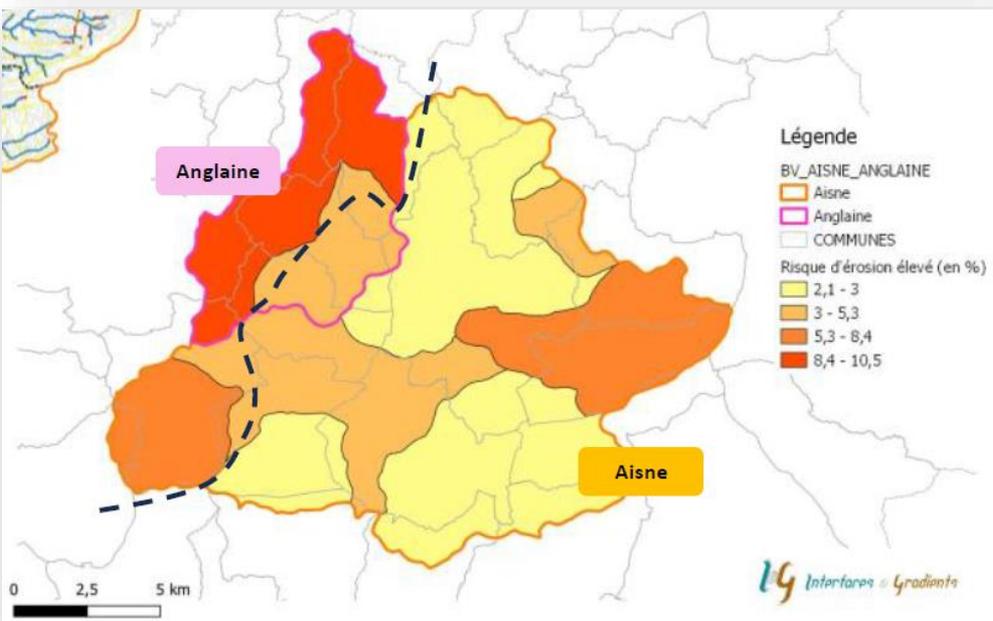


Erosion/sols

➤ 2021/2023 : étude des bassins versants de l'Aisne et de l'Anglaise

➤ Eléments de conclusion

- Combinaisons d'actions hydrauliques (IAE) et d'actions agronomiques (sols)
- Intégration aux plans d'actions pour 2024/2026
 - SDE61 => préservation de la ressource en eau et de la prise d'eau de COUTERNE
 - SYBAMA => protection des cours d'eau + étude cours d'eau



Coût de l'étude Aisne Anglaise = 30 000 € TTC

Programme d'actions - volet restauration des milieux aquatiques et humides

Objectifs opérationnels

- ✓ Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau
- ✓ Restaurer la **continuité** écologique
- ✓ Réduire l'impact de l'**abreuvement** direct
- ✓ Restaurer les **zones humides**
- ✓ Améliorer la **connaissance** du territoire

✓ 12 maîtres d'ouvrage :

- Entente Egrenne-Varenne (5 EPCI) : CC Andaine Passais, Domfront Tinchebray Interco, Flers Agglo, CC du Bocage mayennais, CA Mont St Michel Normandie
- Conseil départemental de la Mayenne
- CC du Mont des avaloirs
- Syndicat de bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents
- FDPMA 61
- CEN de Normandie
- PNR Normandie Maine
- Office National des Forêts



Objectifs opérationnels

- ✓ Hydromorphologie
- ✓ Continuité écologique
- ✓ Abreuvement
- ✓ Zones humides
- ✓ Connaissances

Actions entre 2021 et 2023

PNR NM-ONF : restauration d'une zone humide en forêt des Andanies

Suivi carbone, flore et état sanitaire des arbres :

Première campagne de mesures en 2024 avant travaux
 Deuxième campagne de mesures en 2023 avant travaux
 Installation du suivi dendrométrique en 2023

Travaux de bouchage des fossés :

Réalisés entre le 17 et le 24 octobre 2023



Bilan financier

➤ Agence de l'eau Loire Bretagne

Thématiques	Dépenses	Aides				Aide prévisionnelle	Taux d'engagement
		2021	2022	2023	Total général		
Animation MAQ	371 152 €	32 400 €	109 946 €	72 346 €	214 691 €	198 000 €	108,43%
Travaux MAQ	152 633 €		9 557 €	43 612 €	53 169 €	475 500 €	11,18%
Etude suivi communication MAQ	54 975 €		27 488 €		27 488 €	106 000 €	25,93%
Animation agricole	352 023 €	50 872 €	65 625 €	59 515 €	176 012 €	174 000 €	101,16%
Actions agricoles	212 559 €	16 283 €	21 975 €	68 022 €	106 280 €	159 500 €	66,63%
Diagnostics agricoles						55 000 €	0,00%
Etudes - suivi - communication agricole	186 375 €	27 178 €	29 433 €	36 576 €	93 187 €	174 000 €	53,56%
Total général	1 329 717 €	126 732 €	264 023 €	280 071 €	670 826 €	1 342 000 €	49,99%

Bilan financier

➤ Région Pays de la Loire

❖ Prévisionnel :

Code action	Intitulé de l'action	Maîtres d'ouvrages	Coût	HT TTC	Taux région	Aide régionale
1	ACTIONS NON-AGRICILES - AAC PONT DE COUTERNE	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne	6 000 €	TTC	55%	3 300 €
2	PROGRAMME D'ACTIONS « MILIEUX AQUATIQUES » - ENTENTE EGRENNE-VARENNE	Entente Egrenne-Varenne	93 410 €	TTC	12%	11 350 €
3	ETUDE DIAGNOSTIC « COURS D'EAU » - CCMA/SYBAMA	CC du Mont des Avaloirs ; Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents	60 000 €	TTC	10%	6 000 €
4	PLAN DE GESTION DE LA VALLEE DE SAINT-CALAIS-DU-DESERT	Département de la Mayenne	25 500 €	TTC	30%	7 650 €
TOTAL CT Eau			184 910 €	-	15%	28 300 €

❖ Engagé :

N° PDZ	Cadre contractuel	Demandeur	Bénéficiaire	Intitulé de l'opération	Coût
160843	CT Eau Mayenne amont 2021-2023	DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE (CD 53)	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (CCMA)	l'action n°3 : Etude diagnostic des cours d'eau de l'Aisne et de l'Anglaise	51 365,00 €

HT /TTC	Montant éligible	Taux	Montant subvention Région	Date courrier AR	Date éligibilité dépenses	Suite à donner
HT	33 387,25 €	10%	3 338 €	05/01/2023	16/12/2022	CP 14 avril 2023

Descriptif du projet :

Conséquence de la désignation du captage S1 : « Captage prioritaire Grenelle », l’AAC de l’Ermitage (130 ha) situé sur la commune de Ger, dans le Sud-Est de la Manche (masse d’eau souterraine FRGG018), et englobant 2 autres points de prélèvements (Ermitage F1 et F2), bénéficie d’un plan d’actions en faveur de la protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses quelle qu’en soit l’origine, agricole ou non. Un premier programme d’actions a été mis en œuvre en s’appuyant, sur un Contrat Territorial 2014-2018. La démarche a été évaluée en 2019 et le comité de pilotage s’est positionné en faveur de la poursuite des actions à travers un 2^{ème} programme d’actions, intégré au Contrat Territorial Eau multithématiques Mayenne Amont. Le programme d’actions s’étend sur 4 années (2021 à 2024) et est organisé en 5 thématiques :

- Accompagnement technique individuel renforcé des exploitants agricoles (fertilisation, gestion de l’interculture, protection des cultures) et gestion des prairies ;
- Foncier (projet de boisement et acquisitions foncières selon les opportunités) ;
- Assainissement (contrôle de conformité par la communauté d’agglomération) ;
- Etude pour mieux caractériser les écoulements superficiels
- Animation et communication.

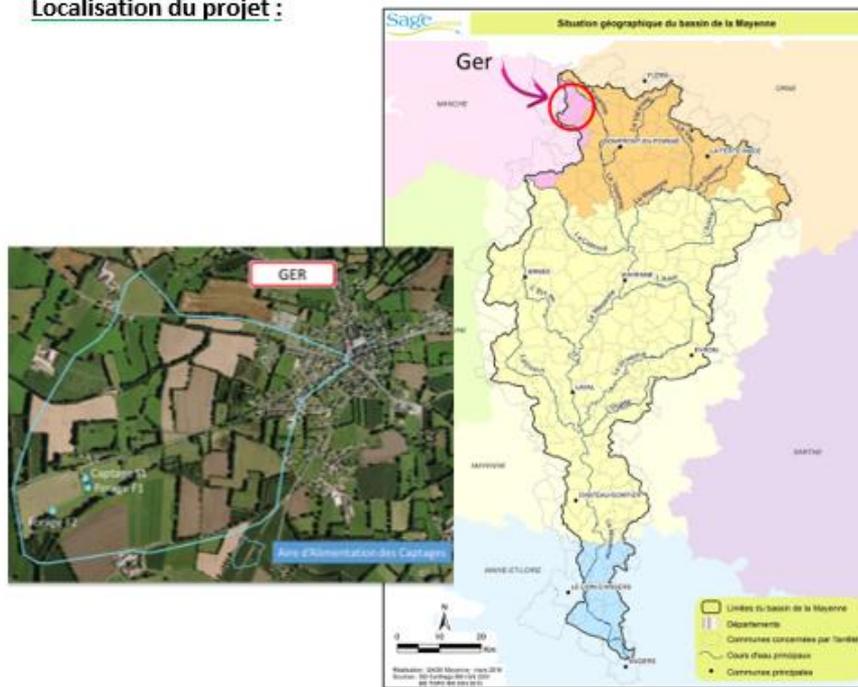
Les 5 exploitants concernés par l’AAC sont engagés dans l’accompagnement individuel, 1 exploitant est accompagné pour la gestion des prairies. L’étude pour caractériser les écoulements a mis en évidence l’existence de canalisations anciennes et de drains agricoles, qui franchissent la crête topographique Nord et apportent des eaux depuis l’extérieur de l’AAC.

Un 3^{ème} programme d’actions sera construit en 2024 (mise en œuvre à partir de 2025). Il permettra de consolider les améliorations de qualité de l’eau constatées, en actionnant de nouveaux leviers d’actions (extension de 7 ha de l’AAC) et en pérennisant, à l’aide de l’accompagnement individuel, les pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau.

Détail financier (HT €) :

	2024	2025	2026	2027	Total
Accompagnement technique individuel des exploitants agricoles : gestion de la fertilisation, intercultures, conduite phytosanitaire)	24 500	32 800	24 500	24 500	106 300
Accompagnement technique individuel des exploitants agricoles : diagnostic fourrager et suivi herbe	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
Acquisitions foncières	84 000	0	0	0	84 000
Boisement	0	8 700	0	0	8 700
Etudes complémentaires (suivi renforcé de la qualité de l’eau, jaugages)	0	16 000	1 000	1 000	18 000
Communication	100	100	100	100	400
Animation	11 000	11 200	11 400	11 600	45 200
Total	126 100	75 300	43 500	43 700	288 600

Localisation du projet :



Plan de financement prévisionnel (HT €)

Financeurs	Taux	Montant
AELB	37%	106 240
SDeau50	63%	182 360

Maître d’ouvrage



Contribution aux objectifs du SAGE :

- Objectif 1 : Améliorer la qualité des cours d’eau
- Objectif 2 : Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d’eau
- Objectif 3 : Réduire l’utilisation des pesticides

Indicateurs de suivi et d’évaluation :

Définition d’objectifs qualité de l’eau brute (nitrates et métabolites de pesticides sur les 3 ouvrages) à atteindre au terme du programme. Indicateurs de suivi (nb d’exploitants engagés, SAU suivie, surfaces en prairies...)

Fiche action – 2024 à 2026 Erosion - Bocage (Bassin de Pont de Couterne)

Contrat Territorial EAU Mayenne Amont

Descriptif du projet :

L'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Pont de Couterne s'étend sur 53 000 ha avec environ 700 agriculteurs exploitants, dont 455 ayant plus de 10 ha dans l'AAC. Les exploitations dans l'AAC sont en majorité en polyculture et élevage bovin laitier conventionnel.

L'AAC s'étend sur 40 communes réparties sur les départements de l'Orne (32%) et de la Mayenne (68%). Le volet bocage concerne principalement la partie sur la Mayenne avec des aides à la fois du Conseil Départemental, notamment pour les PGDH et des aides à la plantation par la Région des Pays de la Loire avec le dispositif Liger Bocage

Localisation du projet :



Détail financier (TTC €)

Erosion -Bocage	2024	2025	2026	Total
Réalisation Plan de Gestion Durable des Haies (4jours / PGDH)	4800	4800	4800	14400
Conseil à la plantation, suivi technique, administratif et financier	1800	1800	1800	5400
Total	6600	6600	6600	19800

Contributions aux objectifs du SAGE :

- Améliorer la qualité de l'eau des ressources superficielles :
- Réduire l'érosion
 - Maitriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau

Indicateurs de suivi et d'évaluation

-Suivi des actions menées (nombre de PGDH réalisés, nombre d'agriculteurs concernés, nombre de km de haies plantés...

Plan de financement prévisionnel (TTC €)

Financeurs	Taux	Montant éligible prévisionnel	Montant
Région		liger bocage	
AELB	50%	5400	2700
CD 53	43%	19800	8550
SDE61	43%	19800	8550

Maître d'ouvrage

ORNE
Syndicat Départemental de l'Eau

27, boulevard de Strasbourg – BP 75
61003 ALENCON Cedex
Tél : 06 47 00 99 78
deletre.jean-luc@orne.fr

Fiche action 2024-2026

Entente Egrenne – Varenne :

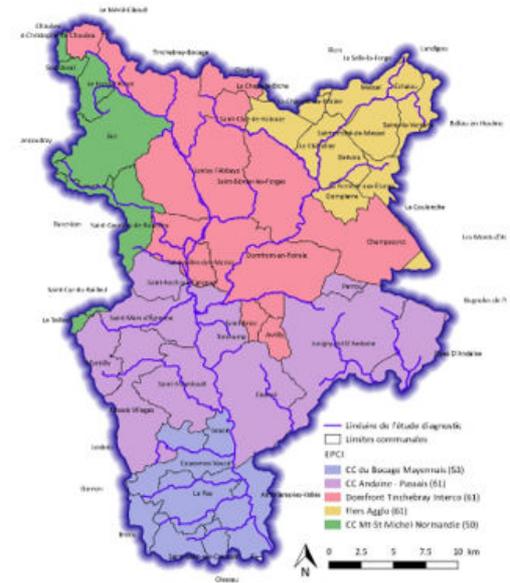
Fiche action – Entente Egrenne-Varenne

Contrat Territorial EAU Mayenne Amont

Descriptif du projet :

Suite à l'étude diagnostique réalisée entre 2018 et 2021, des travaux de restauration hydromorphologique, de continuité écologique et d'entretien vont être effectués sur les cours d'eau du périmètre de l'entente selon un programme défini entre les EPCI concernés. Ce programme débutera en 2024 pour les travaux et se compose de 2 cycles (2023-2025 et 2026-2028).

Localisation du projet :



Détail financier (TTC €)

	2024	2025	2026	Total
Restauration du lit	171 438 €	296 894 €		468 332 €
Restauration de la continuité	128 500 €	56 000 €		184 500 €
Restauration du lit majeur	7664 €	41 562 €		49 226 €
Berges et ripisylve	364 402 €	319 835 €		684 237 €
Acquisition foncière	/	/	/	/
Etudes complémentaires	192 000 €	276 000 €		468 000 €
Suivis	30 000 €	30 000 €		60 000 €
Communication	3 000 €	3 000 €		6 000 €
Animation	108 716 €	108 716 €	108 716 €	326 148 €
Total	1 005 720	1 132 007 €	108 716 €	2 246 443 €

ustement des travaux avec l'année 2026. En 2024 aura lieu l'enquête publique ce qui repoussera les travaux à la fin de l'année

Contributions aux objectifs du SAGE :

- Objectif 1 : Améliorer la qualité des cours d'eau
- Objectif 2 : Préserver et restaurer les zones humides
- Objectif 3 : Limiter l'impact négatif des plans d'eau

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mise en place d'indicateurs biologiques (IPR, IBG/I2M2, IBD) avant/après travaux, indicateurs de colmatage (CARHYCE), analyses physico-chimiques, piézomètre et suivis faune/flore (restauration ZH).

Plan de financement prévisionnel (TTC €)

Financiers	Taux	Montant éligible prévisionnel	Montant
Région Normandie travaux	30%	(1 920 295 + 384 059)	691 306.2€
Région Normandie animation	20%	(2 246 443 - 326 148)	384 059 €
AELB travaux	50%	1 920 295€	960 147.5€
AELB animation	60%	326 148 €	195 688.8 €
EPCI Entente animation	20 % restant	326 148 €	/
EPCI Entente travaux	Restant	(1920 295 - 691 306.2 - 960 147.5)	268 841.30 €

Maître d'ouvrage

Délégation des travaux à la CC Andaine Passais

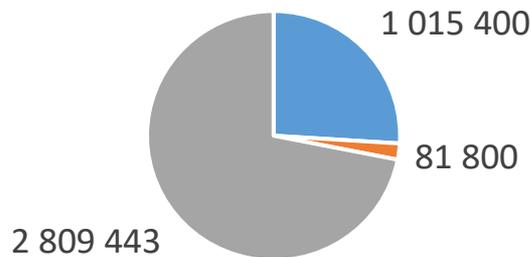


Communauté de communes Andaine-Passais

Budget prévisionnel

CT Eau		2024	2025	2026	TOTAL	
Pollutions diffuses	SDE61 - Pollutions diffuses - Couterne	126 100	75 300	43 500	244 900	1 015 400
	SDE61 - Pollutions diffuses - Egrenne Varenne	137 500	128 500	128 500	394 500	
	SDEau50 - Pollutions diffuses - Ermitage à GER	106 000	147 000	123 000	376 000	
Erosion / Bcage	SDE61 - Bocage	6 600	6 600	6 600	19 800	81 800
	CC BM - Bocage	-	-	-	-	
	CD53 - Erosion Transfert	20 000	21 000	21 000	62 000	
Milieux aquatiques	Entente Egrenne Varenne	1 005 720	1 132 007	108 716	2 246 443	2 809 443
	SYBAMA	25 000	19 000	121 000	165 000	
	PNR Normandie Maine / ONF	26 000	51 000	11 000	88 000	
	CEN Normandie	190 000	55 000	65 000	310 000	
		1 642 920	1 635 407	628 316	3 906 643	

CT EAU 2024-2026



■ Pollutions diffuses ■ Erosion / Bcage ■ Milieux aquatiques

CT EAU des Basses Vallées Angevines



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Présentation à la CLE du SAGE Mayenne

Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

29 novembre 2023 - Visio



*Fritillaire pintade Boire du Curé
(01/08/2018)*



*Orthetrum Cancellatum - Boire de Rézerieux
(19/06/2018)*



La Baumette (13/06/2018)



Région
PAYS
de la
LOIRE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence de l'eau
Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr

Ordre du jour

Bilan du CT Eau 2021-2023

Bilan financier

Programmation du CT Eau 2024-2026

Evolution de la stratégie

SMBVAR

Département

Autres maitres d'ouvrage

Synthèse financière et technique

Questions diverses

Bilan du CT Eau 2021-2023



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Rappel - Contexte

- Contrat Territorial Eau des basses vallées angevines et de la Romme:



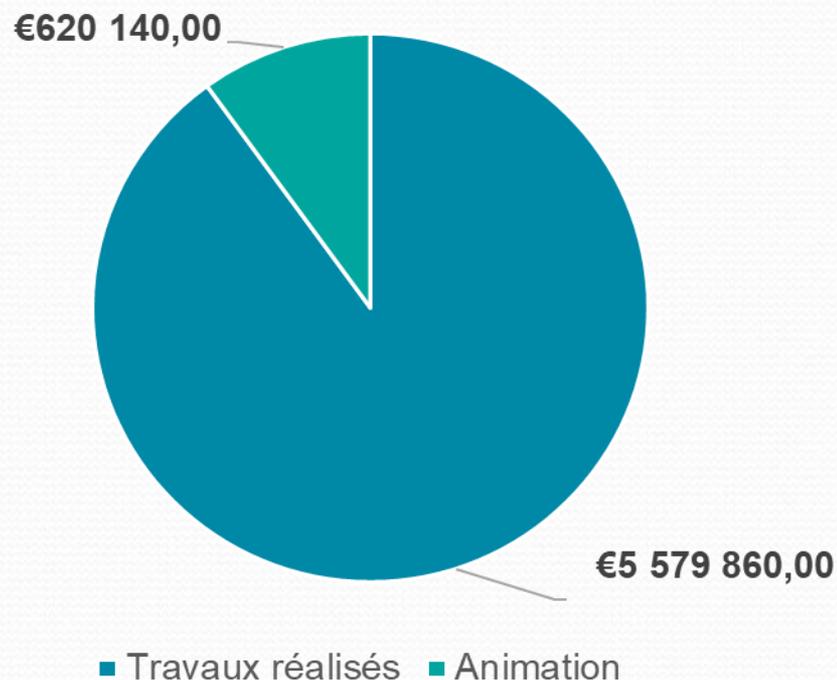
+ Autres Maîtres d'ouvrages

- Durée de deux cycles de 3 ans
- Premier contrat de 2021-2023
- Second contrat sur 2024-2026

BILAN CT Eau 2021-2023

	RÉALISÉ
Travaux ou actions sur les zones humides (ha)	17,4
Zones humides acquises (ha) Dont Natura 2000	6,7
Linéaire de cours d'eau restauré (km)	16,65
Nombre d'ouvrages effacés Dont ouvrage prioritaire	19
Nombre d'ouvrages aménagés Dont ouvrage prioritaire	7 (7)
Nombre de piézomètres suivis	5
Nombre de suivis hydrologiques en continu	1
Nombre d'études réalisées	24
Nombre d'outils de communication mis en place	12
Nombre de suivis réalisés	90
Nombre de comités de pilotage	4
Nombre de comités techniques	5

Bilan financier du CT Eau



23 ACTIONS RÉALISÉES SUR 35

**TAUX DE RÉALISATION GLOBAL
79%**

Evolution de la stratégie



Etat des lieux

Aout 2023

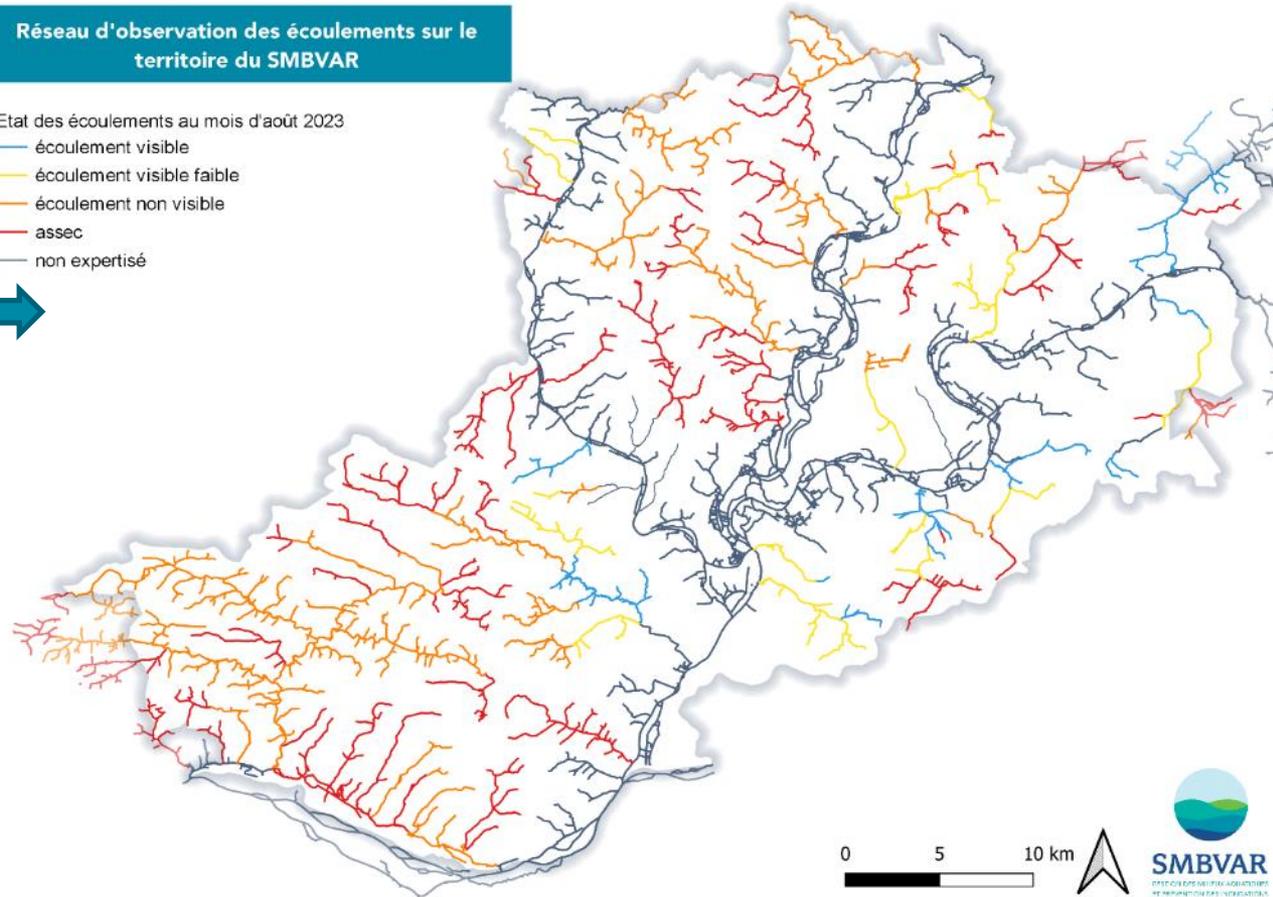
Pressions les plus significatives du territoire :

- La dégradation de la morphologie (86%)
- Les dysfonctionnements hydrologiques (86%)
- Les apports diffus de pesticides (86%)

Réseau d'observation des écoulements sur le territoire du SMBVAR

Etat des écoulements au mois d'août 2023

- écoulement visible
- écoulement visible faible
- écoulement non visible
- assec
- non expertisé



		Ecoulement visible		Ecoulement visible faible		Ecoulement non visible		Assec		Ecoulement non expertisé	
Année	Mois	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%	Linéaire (km)	%
2023	Aout	85	8%	107	10%	398	39%	414	40%	20	2%

Etat des lieux

Le rapport du GIEC Pays de la Loire (Juin 2022) prévoit:

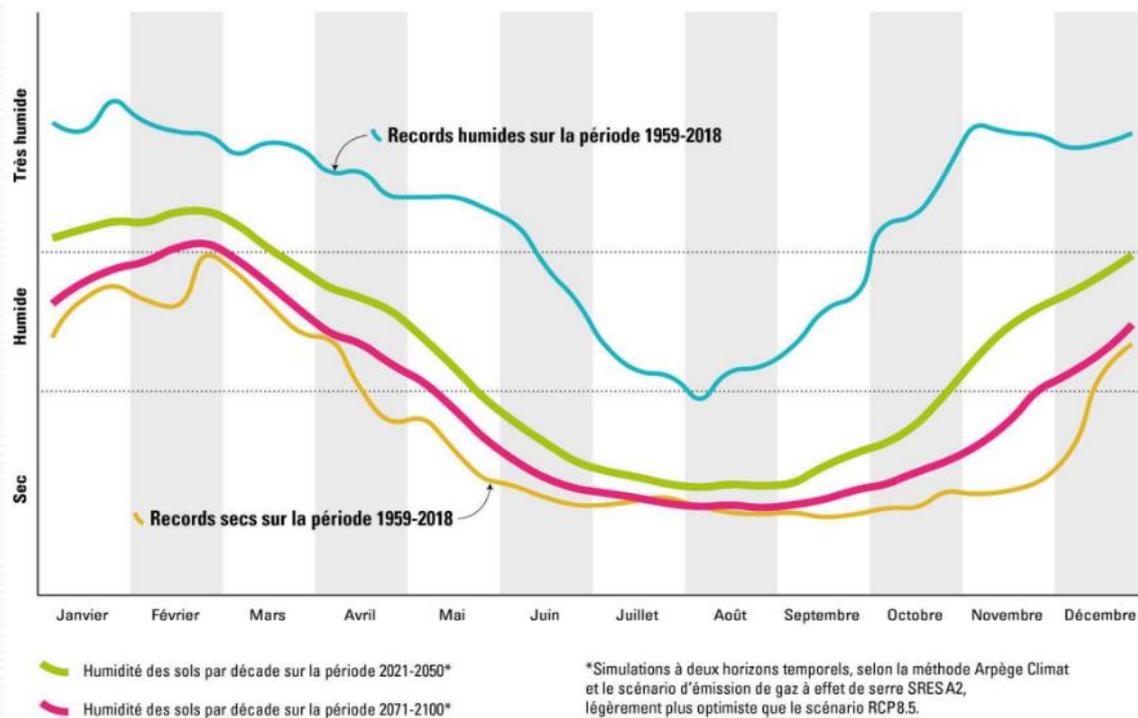
- Une diminution des débits estivaux de 20 à 40%
- Une augmentation des débits hivernaux de 20 à 40%
- Une baisse de la recharge des nappes de 20 à 40%



Augmentation du ruissellement

FIG. 15 • ÉVOLUTION DE L'HUMIDITÉ DES SOLS

Source : Météo France (2019).



Evolution de la Stratégie

Enjeux et principes d'action retenus restent les mêmes:

- Les milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité:
- La qualité d'eau et la quantité d'eau:
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Mais proposition d'évoluer dans les thématiques d'actions:

- Les milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité:
 - Augmenter l'ambition des projets:
 - Réhausse plus conséquente des cours d'eau
 - Augmenter les linéaires d'actions
 - Poursuivre les actions de restauration de la continuité sur les grands axes
- La qualité d'eau et la quantité d'eau:
 - Améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau et des nappes phréatiques
 - Développer une animation de bassin versant
 - Développer des actions d'hydraulique douce pour ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs:
 - Développer la sensibilisation du public et des riverains

Programmation du CT Eau 2024-2026



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

La programmation du SMBVAR

Développer les actions pour ralentir le cycle de l'eau à travers 2 nouvelles thématiques d'actions (SMBVAR):

1. La compétence en lien avec l'amélioration et la prise en compte de l'enjeu quantitatif à l'échelle du territoire:

- Une étude de caractérisation des unités hydrologique et hydrogéologiques cohérentes
- Suivi hydrologique : station hydrométriques (Hydro portail - DREAL)
- Suivi piézométrique : piézomètre-suivi de puits existants (ADES – BRGM)
- Suivi des nappes avant et après travaux de restauration
- Suivi quantitatif – bilans hydrologiques
- Analyses des données



Meilleure connaissance du fonctionnement des cours d'eau – adaptation des travaux en conséquence et justification des projets,



Apport de données pour les gouvernances de l'eau (SAGE) et améliorer la précision des études HMUC,



Fonction support et appui aux EPCI

La programmation du SMBVAR

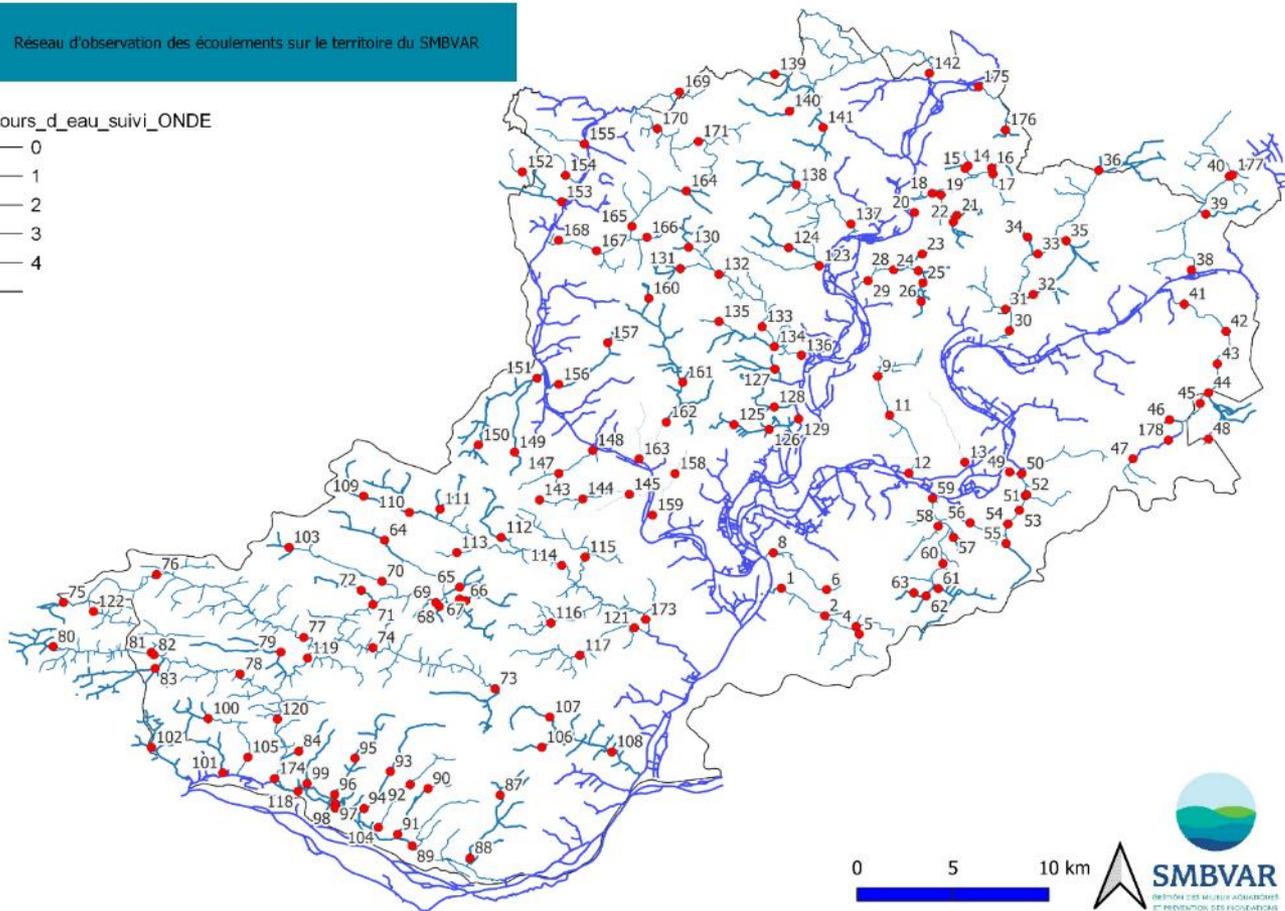
Suivi actuel:

- 5 piézomètres sur la Romme
- 1 station de mesure de hauteur d'eau
- 170 points de suivis ONDE

Réseau d'observation des écoulements sur le territoire du SMBVAR

cours_d'eau_suivi_ONDE

- 0
- 1
- 2
- 3
- 4
-



Suivi des hauteurs d'eau



Piézomètre

➔ Développement de stations automatiques

Programmation du SMBVAR : Quantité Qualité

2. La compétence « hydraulique douce - bassin versant » avec l'animation et la mise en œuvre de travaux permettant de ralentir le grand cycle de l'eau:

- Animation à l'échelle du bassin versant (Communes, agriculteurs, ...),
- Mise en place de structures agroécologiques (haies, redans, noues, ZTHA, mares, ...),
- Réalisation de diagnostics agricoles,
- Etude et travaux sur la réduction des plans d'eau,



Etendre les travaux de ralentissement du grand cycle de l'eau au BV



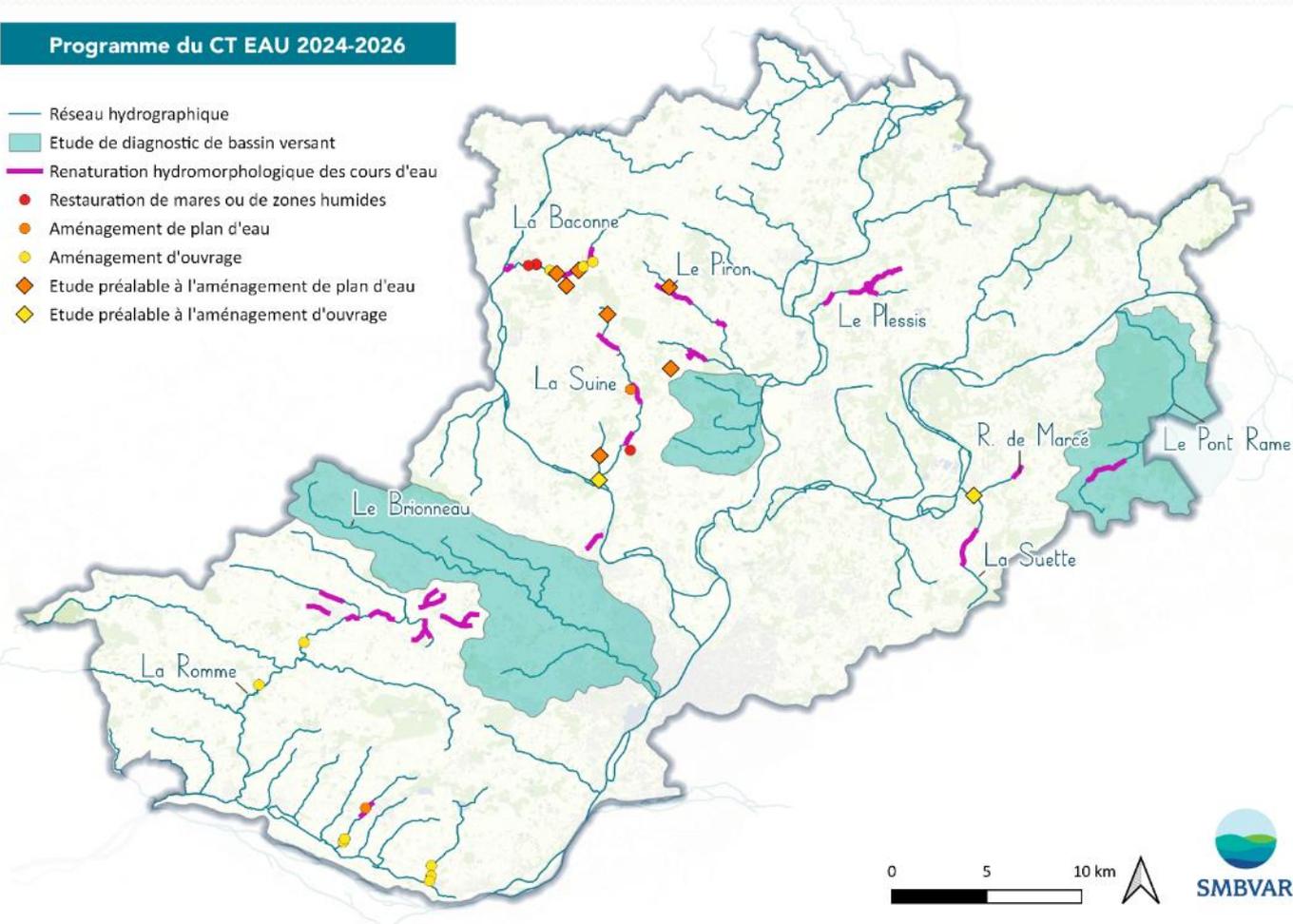
Des secteurs d'étude à enjeux sont déjà identifiés : Piron - Brionneau

Programmation du SMBVAR : Milieux aquatiques

Poursuite des actions sur 6 masses d'eau prioritaires

Programme du CT EAU 2024-2026

- Réseau hydrographique
- Etude de diagnostic de bassin versant
- Renaturation hydromorphologique des cours d'eau
- Restauration de mares ou de zones humides
- Aménagement de plan d'eau
- Aménagement d'ouvrage
- ◆ Etude préalable à l'aménagement de plan d'eau
- ◆ Etude préalable à l'aménagement d'ouvrage



Ajout du Pont Rame



Ajout d'une étude spécifique sur les têtes de bassin du ruisseau du Feu (2026)



Travaux sur la Guyonnière

Programmation du SMBVAR : Milieux aquatiques

Montant GEMA CT Eau 2021-2023

2 195 000 €



Montant GEMA CT Eau 2024-2026

3 400 000 €

- bilan réalisé (~120 %) de taux de réalisation
→ 2 200 000 € prévisionnel / réalisation de 2 700 00€

→ de l'évolution des coûts de travaux

→ Volonté d'être plus ambitieux sur l'ensemble des projets

Thème	N° FA	Opération	Montant 2024 (€)	Montant 2025 (€)	Montant 2026 (€)	Montant total (€TTC)	RAC Maitre d'ouvrage
2. Milieux Aquatiques et Humides	2.3	Restauration de cours d'eau et des milieux humides associés	1 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	3 400 000 €	680 000,00 €

Participation Agence de l'eau : 50%

Participation Région Pays de la Loire : 30%

Programmation du SMBVAR : Communication

- Développement au cours des 3 ans de partenariats avec des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable
 - Sensibilisation du grand public
 - Sensibilisation des riverains concernés par des travaux
- Actualisation du site internet avec l'ajout des nouvelles compétences
- Réalisation de vidéos thématiques et de valorisation des travaux

Thème	N° FA	Maitres d'ouvrages	SAGE	Opération	Montant 2024 (€TTC)	Montant 2025 (€TTC)	Montant 2026 (€TTC)	Montant total (€TTC)	RAC Maitre d'ouvrage
3. Mobilisation des acteurs et communication	3.1	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Communication SMBVAR	10 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €	7 000,00 €

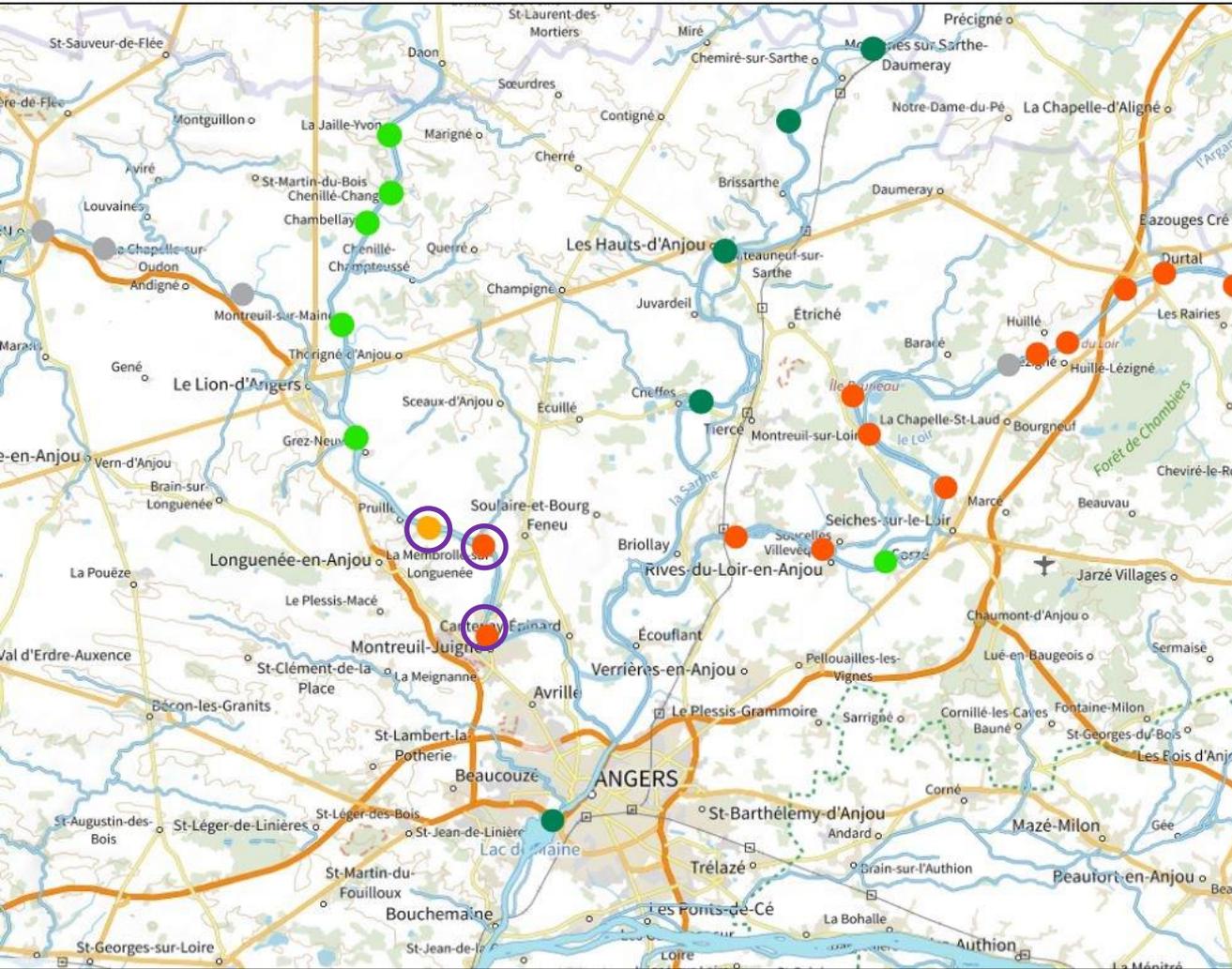
Participation Agence de l'eau : 50%
Participation Région Pays de la Loire : 30%

Programmation du CT Eau 2024-2026



(en cours de validation)

Bilan des travaux de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE)



- RCE CT Eau 1^{er} volet
- RCE antérieure
- RCE partielle (CTEau)
- Non équipé
- Projets RCE 2nd volet

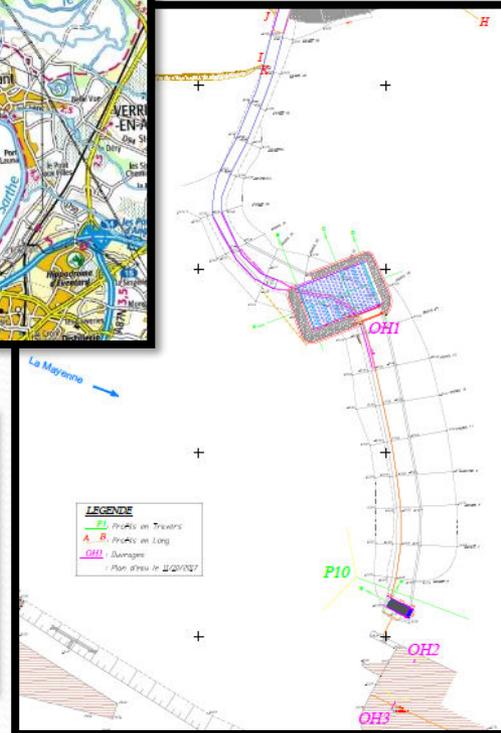
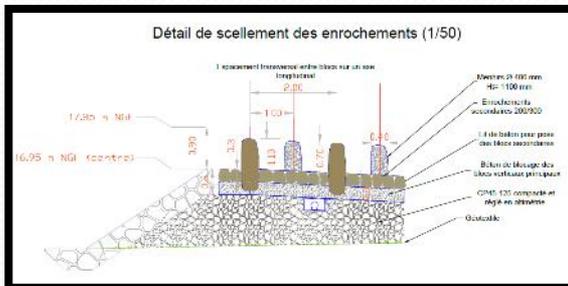
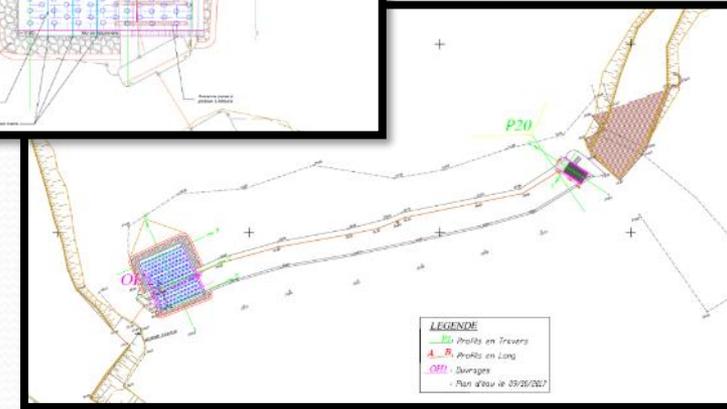
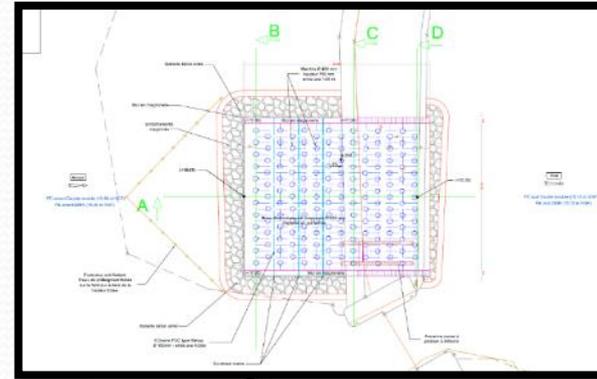
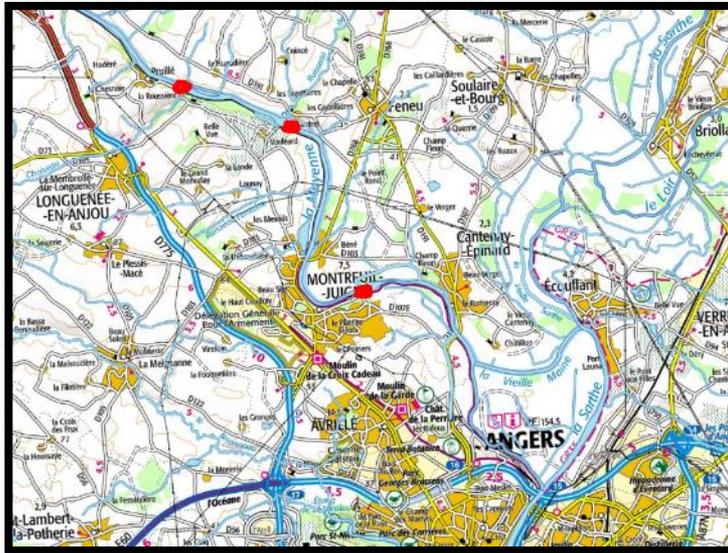
**Etude d'actualisation
du projet RCE du Loir
prévue pour 2024-25
(125 k€ HT)**

Restauration de la continuité écologique sur l'axe Mayenne

- **Site de Sautré :**

- Création d'une passe à macrorugosités et à anguilles.

505 k€ HT



- **Site de la Roussière :**

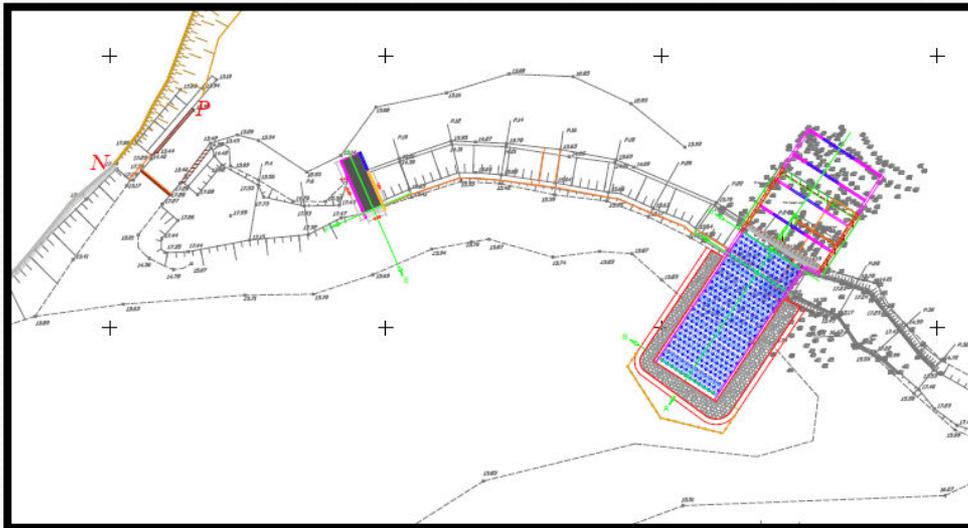
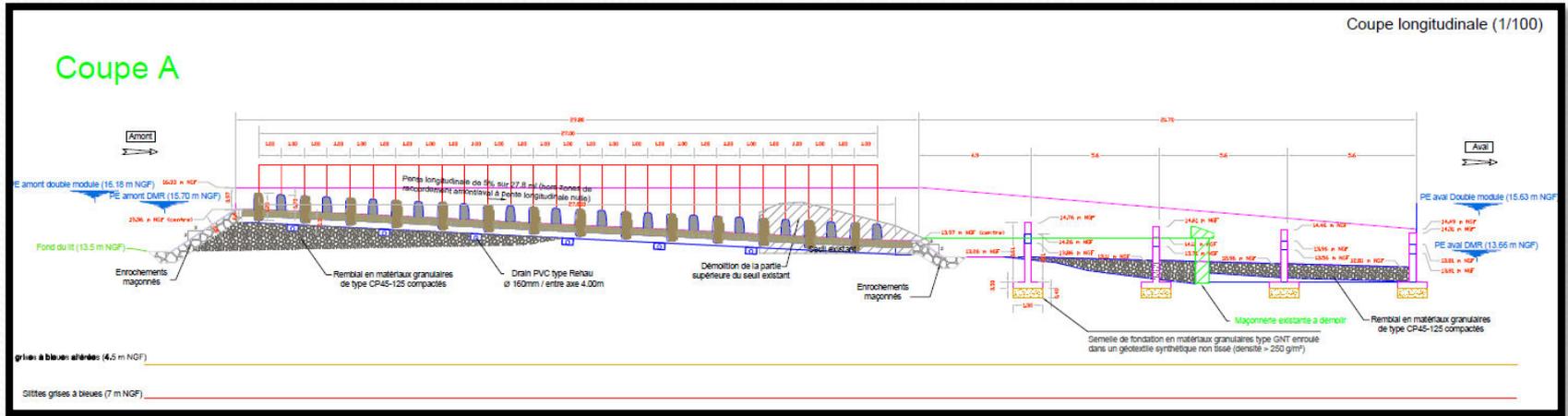
- Création d'une passe à macrorugosités et dérasement partiel du barrage secondaire

545 k€ HT

Restauration de la continuité écologique sur l'axe Mayenne

- **Site de Montreuil-Juigné :**

- Création d'une passe à macrorugosités + pré-bassins et passe à anguilles.



1 195 k€ HT
Etude de scénarios alternatifs en cours



Suivi de la qualité des eaux superficielles

Stations pressenties pour la période
2024 – 2026 (adaptable selon besoins)

	Physico-chimie	Chlorophylle (mai-octobre)	Pesticides	I2M2	IBD	IPR
Argance à Durtal	12	6				
Loir à Briollay	12	6				1
Suette à Corzé	12	6	12	1	1	
Sarthe à Morannes	12	6			1	
Romme à Champtocé-sur-Loire	12	6				
Baconne à Chambellay	12	6				
Suine à Feneu	12	6	12			
Plessis à Étriché	12	6	12			
Maine à Angers	12	6				
Pont Rame	12	6				

Estimation : 120 k€ TTC sur 3 ans

Communication

- Production d'une plaquette de communication sur le CT Eau a destination du grand public
- Communication sur les action CD49 sur l'Observatoire de l'eau : <https://eau.maine-et-loire.fr/> + site web Département (articles, vidéos...)

Programmation du Département : synthèse

Montant CD49 CT Eau 2021-2023

Prévu : 2 906 695 €
Réalisé : 1 703 125 €



Montant CD49 CT Eau 2024-2026

Prev : 3 400 500 €

Participation Agence de l'eau : 50%
Participation Région Pays de la Loire : 30%



Programmation du CT Eau 2024-2026

Autres Maîtres d'ouvrage

Autres maîtres d'ouvrages CT Eau 2024-2026

Maîtres d'ouvrages:

Collectivités:

- ALM
- CCVHA
- Ville d'Angers
- Durtal
- Juvardeil
- Ste Gemmes sur Loire
- Grez Neuville
- Montreuil Juigné
- Le Hauts d'Anjou

Associations:

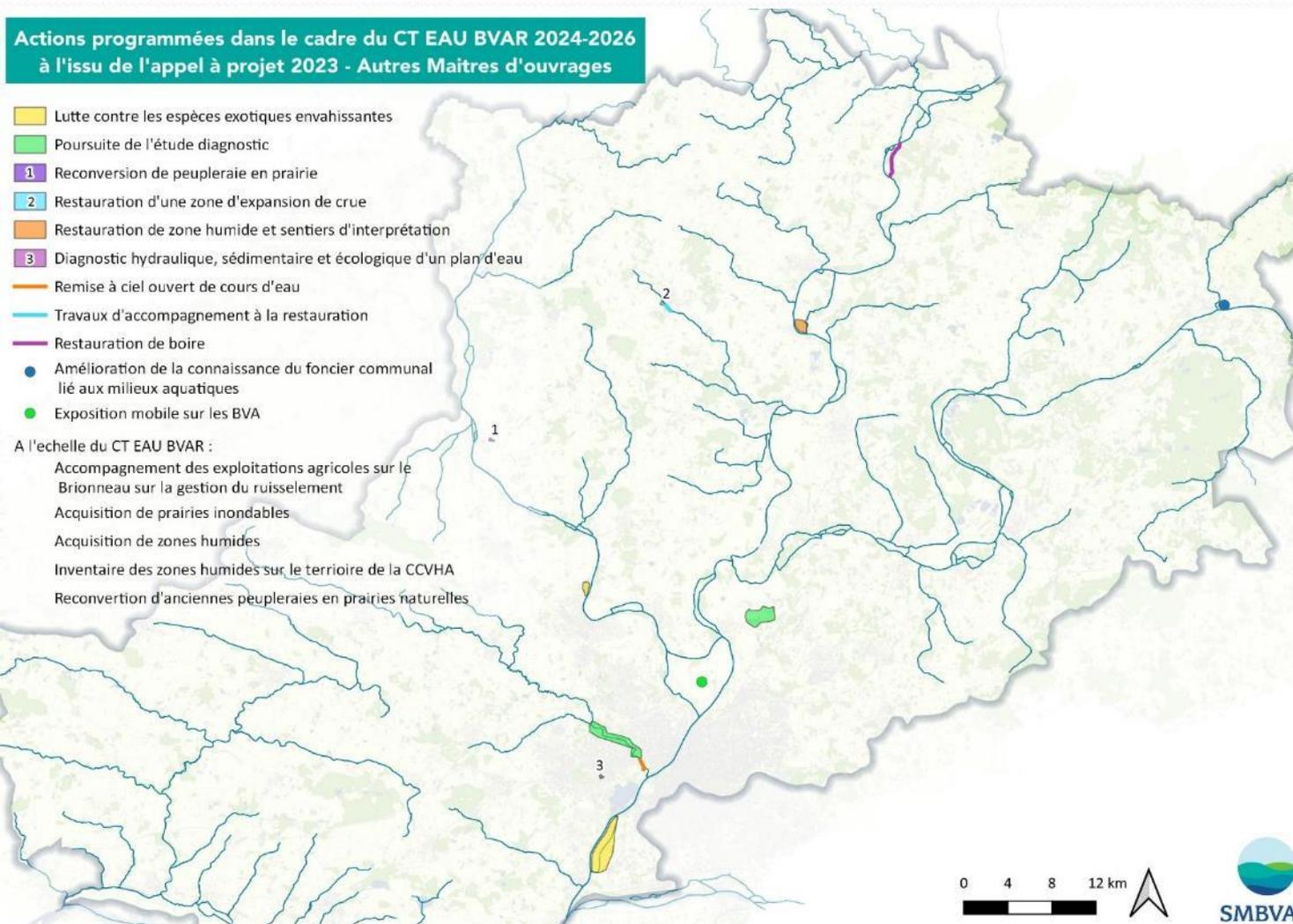
- CEN Pays de la Loire
- FDAPPMA 49
- LPO

Actions programmées dans le cadre du CT EAU BVAR 2024-2026 à l'issu de l'appel à projet 2023 - Autres Maîtres d'ouvrages

-  Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
-  Poursuite de l'étude diagnostic
-  1 Reconversion de peupleraie en prairie
-  2 Restauration d'une zone d'expansion de crue
-  Restauration de zone humide et sentiers d'interprétation
-  3 Diagnostic hydraulique, sédimentaire et écologique d'un plan d'eau
-  Remise à ciel ouvert de cours d'eau
-  Travaux d'accompagnement à la restauration
-  Restauration de boire
-  Amélioration de la connaissance du foncier communal lié aux milieux aquatiques
-  Exposition mobile sur les BVA

A l'échelle du CT EAU BVAR :

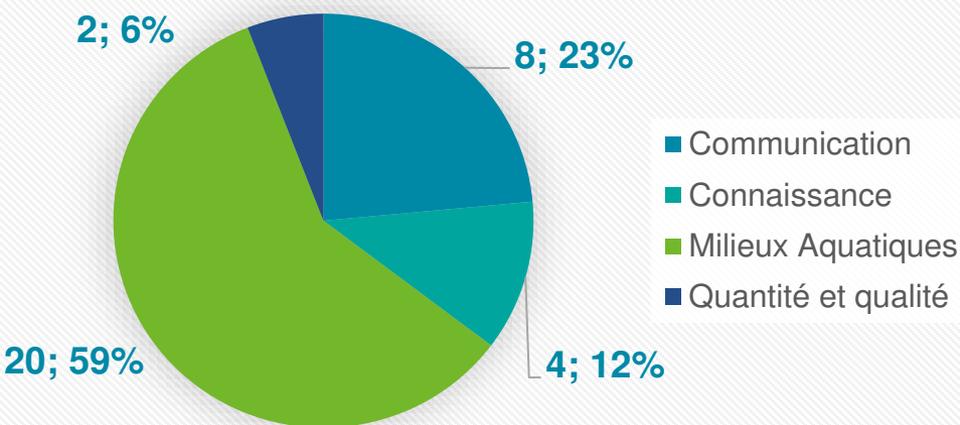
- Accompagnement des exploitations agricoles sur le Brionneau sur la gestion du ruissellement
- Acquisition de prairies inondables
- Acquisition de zones humides
- Inventaire des zones humides sur le territoire de la CCVHA
- Reconversion d'anciennes peupleraies en prairies naturelles



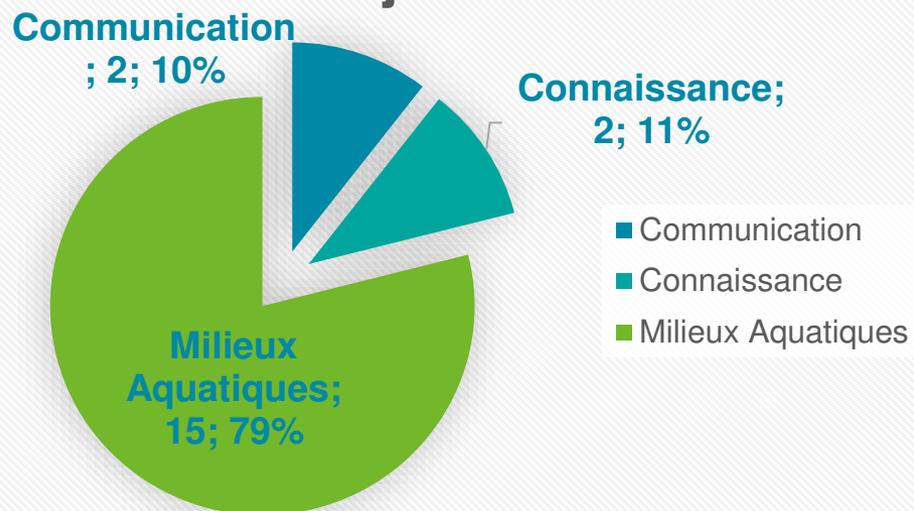
Appel à projet CT Eau 2024-2026

L'appel à projet s'est déroulé de fin mars à fin juin 2023 – instruction début juillet.

34 Projets déposés



19 Projets retenus



Montant Milieux Aquatiques



1 426 640 €

Montant Quantité Qualité



28 000 €

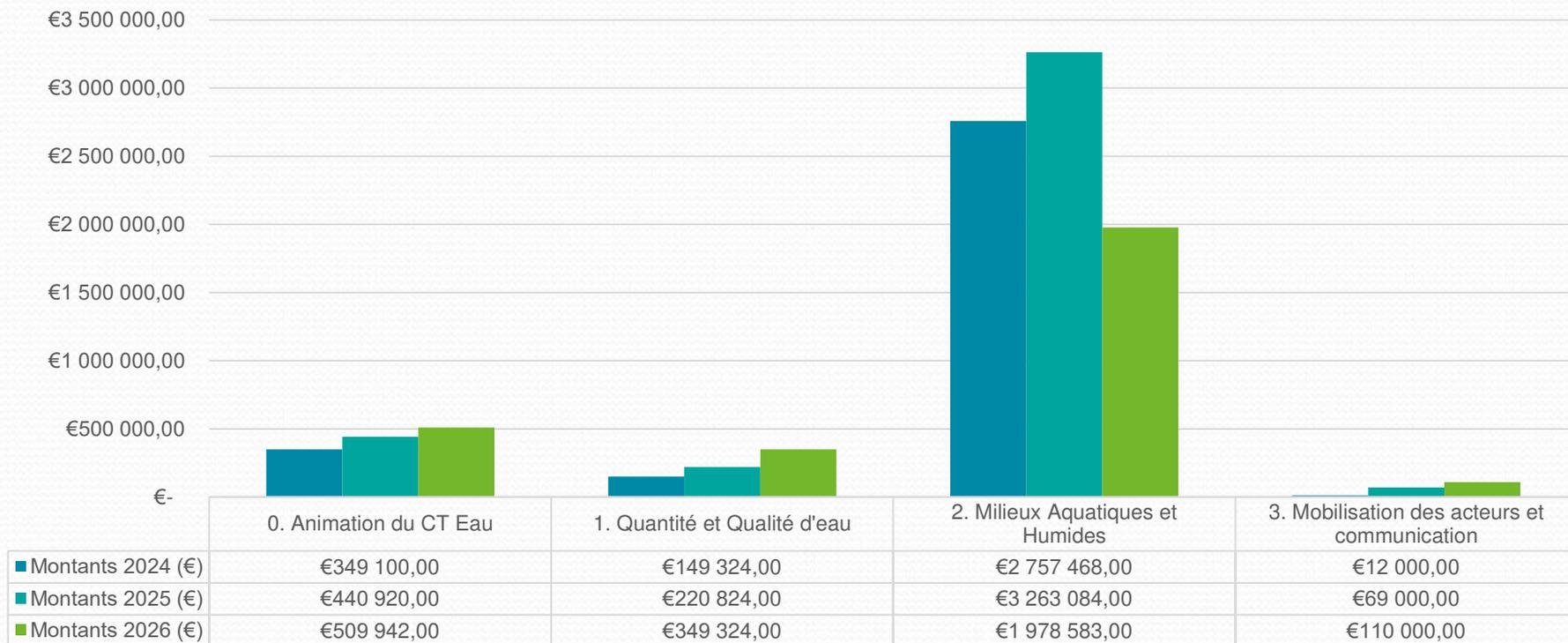
Montant Communication



48 000 €

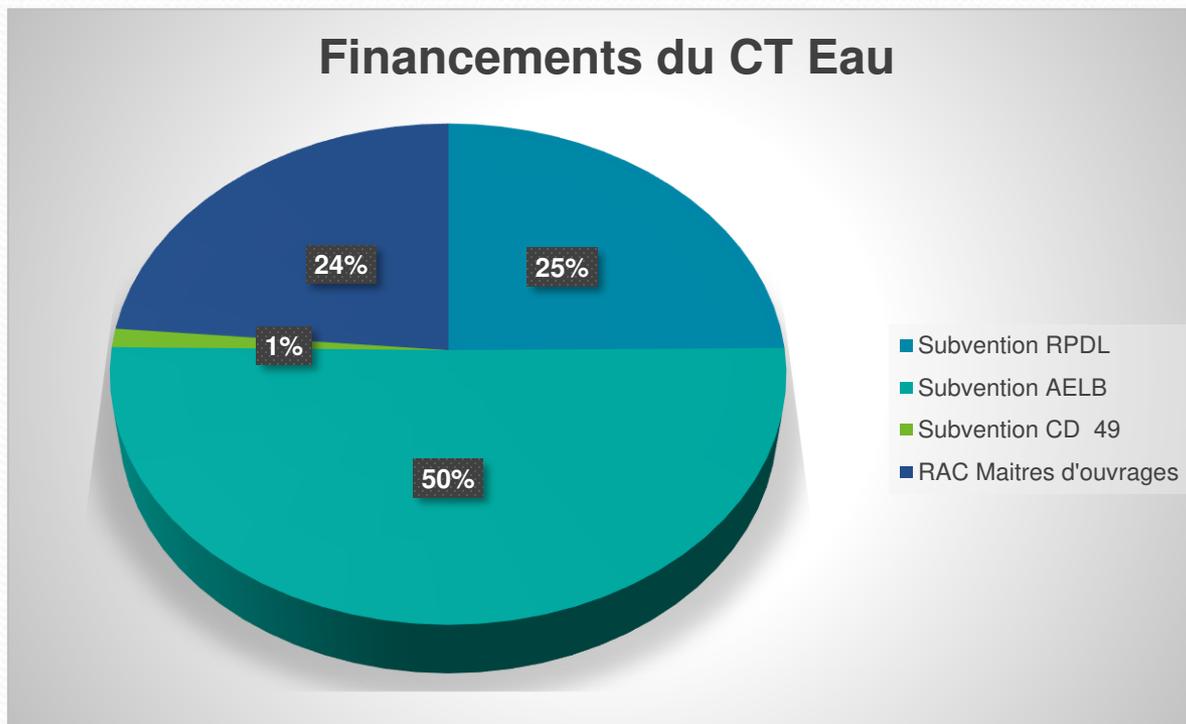
Le CT Eau 2024-2026

Programmation du CT Eau 2024-2026



**Montant global du CT Eau : 10 209 569 €
(+30%)**

Le CT Eau 2024-2026



Subvention RPDL	2 537 766,60 €
Subvention AELB	5 137 255,70 €
Subvention CD 49	122 375,00 €
RAC Maitres d'ouvrages	2 409 926,45 €

Merci de votre attention



Merci pour votre attention

- Prochaine CLE le 14 décembre 2023 à 9h au Petit amphithéâtre à Jean Monnet